

L'INSTRUCTION  
POPULAIRE  
EN  
FRANCHE-COMTÉ  
AVANT 1792

PAR

LOUIS BORNE

Instituteur honoraire  
Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon  
Lauréat de l'Institut et de l'Académie française

TOME II

Ouvrage publié avec le Concours du Centre national  
de la Recherche scientifique

*« En arrière de notre vie intellectuelle présente,  
il y a dix siècles de régents et de maîtres d'école  
qui l'ont peu à peu préparée. »*

(Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule.*)

BESANÇON  
IMPRIMERIE DE L'EST  
26, Rue Ernest-Renan, 26

2L

+1L

# L'INSTRUCTION POPULAIRE

EN

## FRANCHE-COMTÉ

### L'INSTRUCTION POPULAIRE

EN FRANCHE-COMTÉ

1368

LOUIS BORNE

Professeur honoraire  
Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon  
Auteur de l'histoire et de l'enseignement primaire

TOME II

Ouvrage publié avec le Concours du Centre national  
de la Recherche scientifique

Le service de copie par microfilm est  
à la disposition de tous les établissements de  
recherche et de tous les particuliers.  
Bibliothèque Nationale, Paris

BESANCON  
IMPRIMERIE DE L'EST  
74, Rue Chant-Rempe, 24

4°LK<sup>2</sup>

8368  
(2)

DL 2° 3.1954.03506

MIF  
P93/001511

L'INSTRUCTION POPULAIRE

EN FRANCHE-COMTE

5

X

2228

MT  
2228

L'INSTRUCTION  
POPULAIRE  
EN  
FRANCHE-COMTÉ  
AVANT 1792

PAR

LOUIS BORNE

Instituteur honoraire

Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon  
Lauréat de l'Institut et de l'Académie française

TOME II

Ouvrage publié avec le Concours du Centre national  
de la Recherche scientifique

*« En arrière de notre vie intellectuelle présente,  
il y a dix siècles de régents et de maîtres d'école  
qui l'ont peu à peu préparée. »*

(Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule.*)

BESANÇON

IMPRIMERIE DE L'EST

26, Rue Ernest-Renan, 26

L'INSTRUCTION  
POPULAIRE  
EN  
FRANCHE-COMTÉ  
AVANT 1792

PAR

Louis BORNE

Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon  
Membre de l'Institut et de l'Académie française

TOME II

Ouvrage publié avec le Concours du Centre national  
de la Recherche scientifique

Le Centre national de la Recherche scientifique  
a financé l'édition de cet ouvrage.  
N° 1000 - 1970



BESANÇON  
IMPRIMERIE DE L'EST  
25, rue Ernest-Lenan, 25

## CHAPITRE PREMIER

### FORMATION DES RECTEURS

#### ET RECTRICES D'ÉCOLE

##### 1<sup>o</sup> Par l'apprentissage

De même que pour apprendre un métier, le jeune ouvrier se mettait en apprentissage chez un maître sachant bien travailler, observait sa façon de faire, écoutait ses conseils, s'essayait, sous sa direction à manier les outils et à façonner la matière première utilisée dans cette profession ; de même le jeune homme qui se proposait de devenir recteur d'école se mettait sous la direction d'un bon maître, réputé habile dans l'art d'enseigner, assistait à ses leçons, remarquait ses procédés, lui servait de sous-maître, s'occupait des élèves les plus jeunes, sous son contrôle, et recevait de lui, en dehors des classes, des leçons particulières, pour élever son niveau intellectuel, étudiait même souvent le latin chez le curé de la paroisse, chantait à l'église et y remplaçait quelquefois son maître.

Il pouvait aussi compléter ses études dans une des nombreuses écoles latines de la région, que nous avons signalées dans notre tome premier, où nous avons également mentionné beaucoup d'étudiants qui les fréquentaient.

Souvent les recteurs d'école s'occupaient eux-mêmes de l'instruction professionnelle d'un ou plusieurs de leurs enfants qui leur succédaient et prenaient la direction de l'école où ils avaient commencé leurs études.

Cette formation professionnelle des recteurs d'école nous est révélée par les registres paroissiaux de l'état civil où il nous est possible,

pour certains d'entre eux, de suivre leurs traces comme grands écoliers, étudiants, sous-maitres et finalement recteurs d'école. Nous allons en citer quelques-uns que nous avons pu repérer dès le début de leur carrière.

BOUJEON. — BRESSEND, Claude-Joseph, de Labergement, et TISSOT, Pierre, des Hôpitaux, « *écoliers* » à Boujeon, sont témoins d'un baptême, le 28 octobre 1739.

JOUFFROY, Anatoile, de Boujailles, et TISSOT, Pierre-Joseph, « *écoliers* » à Boujeon, sont témoins d'une sépulture, le 16 janvier 1740.

Le dit TISSOT a été recteur d'école à Charbonnières en 1741 (1).

BUSY. — Voici un recteur d'école que nous pouvons suivre pas à pas, dans toute sa carrière, depuis le début de son apprentissage jusqu'à sa mort : c'est MAGNIN, Claude, de Rancenay, qui s'est formé sous la direction de OUDOT, Jacques, recteur d'école à Busy. Faisons d'abord connaître ce dernier. Les registres paroissiaux de Busy vont nous fournir sur eux tous les renseignements dont nous avons besoin.

OUDOT, Jacques, de Frambouhans (Doubs), est signalé pour la première fois comme « *ludimagister* » à Busy, à l'occasion d'une sépulture, le 27 septembre 1696. Il est encore dit « *ludimagister* » à Busy dans des actes des 28 juillet 1697, et 26 décembre 1697.

En 1698, il quitte Busy et se rend à Rancenay, commune voisine, où il continue sa carrière de recteur d'école. Mais il conserve de fréquentes relations avec la paroisse de Busy.

Le 20 mars 1700, Jacques OUDOT, « *de Frambouhans, ludimagister in loco de Rancenay* », assiste à un baptême dans l'église de Busy.

Le 3 décembre 1703, il est encore dit « *ludimagister in loco de Rancenay* », dans un baptême à Busy.

En 1704, il revient à Busy pour ne plus quitter cette paroisse.

Il est dit « *loci de Frambouhans, ludimagister in loco de Busy* » dans un baptême du 29 septembre 1704, et chaque année, dans de nombreux actes, jusqu'en 1727. Il cesse alors de paraître comme recteur d'école dans les registres paroissiaux de Busy. Il approchait de la soixantaine : l'heure de la retraite avait sonné pour lui.

Il avait épousé Marguerite Labourot, qui avait quatorze ans de plus que lui, dont il n'eut pas d'enfant, et qui mourut à Busy, âgée de quatre-vingts ans, le 15 décembre 1735, signalée comme épouse de « *Jacques Oudot, recteur d'école dans la paroisse de Busy* ».

(1) Reg. par. de Boujeon et de Charbonnières. —

N'ayant alors plus personne pour le soigner, il fut recueilli par son ancien élève, Claude Magnin, qui l'avait remplacé dans les fonctions de recteur d'école à Busy, et dans la maison duquel il mourut le 2 mai 1739, âgé de soixante-dix ans, comme il est constaté dans l'acte de sa sépulture où on lit : « Jacques Oudot, ancien recteur d'école de la paroisse de Busy, âgé d'environ septante ans, est mort à Busy, dans la maison de Claude Magnin, aussi à présent recteur d'école de la paroisse ».

Telle fut la carrière bien remplie de Jacques OUDOT, recteur d'école de la paroisse de Busy, à laquelle il consacra toute son activité pendant plus de trente ans. On en peut conclure qu'il était considéré comme un excellent maître, car s'il ne l'avait pas été, les habitants de ce lieu ne l'auraient pas conservé si longtemps.

Cette bonne réputation dont il jouissait à Busy et dans les alentours le fit choisir par MAGNIN Claude, de Rancenay, pour recevoir de lui une instruction complémentaire et la formation professionnelle nécessaire pour devenir à son tour un bon recteur d'école.

MAGNIN, Claude, signalé comme originaire de Rancenay, paraît pour la première fois à Busy le 17 février 1715 ; il y est témoin d'une publication de mariage ; il avait alors quinze ans.

Dès lors, il paraît chaque année, dans les actes paroissiaux, notamment dans les publications de mariage, son nom étant toujours accompagné de l'indication de son lieu d'origine : « de Rancenay ». Il est signalé comme tel le 8 septembre 1715, le 19 janvier 1716, le 4 janvier 1717, le 24 janvier 1717, le 19 mars 1717 avec Oudot, Jacques « *ludimagister à Busy* », le 27 décembre 1717, le 9 janvier 1718, le 9 février 1718, le 2 janvier 1719, le 2 février 1719, le 4 mars 1719, le 10 octobre 1719, le 4 novembre 1719, le 17 décembre 1719, le 26 décembre 1719, le 5 mai 1720.

On pourrait se demander, en lisant ces actes, quel est donc ce jeune homme « de Rancenay » que l'on trouve toujours à Busy comme témoin des publications de mariage. En voici l'explication. On sait que partout les recteurs d'école sont signalés autrefois comme témoins dans les actes paroissiaux de mariage et de sépulture. Assistanant toujours le curé comme chantres dans ces cérémonies religieuses, ils étaient tout naturellement choisis comme témoins dans les actes relatifs à ces mariages et à ces sépultures. Oudot, Jacques, alors recteur d'école à Busy, très occupé avec ses élèves, envoyait Magnin, Claude, son sous-maître, pour le remplacer comme chantre auprès du curé. Mais ce qui est singulier, c'est que jamais le curé de Busy n'a fait connaître sa fonction de *sous-maître*, se contentant d'indiquer qu'il



était « de Rancenay ». Mais nous le verrons bientôt signalé comme « ludimagister ».

Il apparaît encore comme témoin le 30 mai 1720, le 24 janvier 1721, le 14 avril 1721, le 31 octobre 1721, le 4 novembre 1721, le 28 décembre 1721, le 28 janvier 1723. Enfin le 21 février 1723, MAGNIN, Claude est dit « ludimagister de Busy » à la publication du mariage de Jean-Baptiste Ragot et Jeanne-Pierrette Javez. Le sous-maître est devenu maître, et le maître qui l'a formé va lui céder sa place.

MAGNIN, Claude, « de Rancenay, ludimagister de Busy », est témoin d'actes paroissiaux le 11 avril 1723, le 7 mars 1726, le 22 mars 1729, le 18 février 1730, etc...

Le dit MAGNIN, Claude a épousé Retrouvey Cécile dont il a eu les enfants suivants : Claude-François, le 5 septembre 1730 ; Louis, le 7 juillet 1731 ; Etienne, le 30 juillet 1733 ; Claude-Antoine, le 21 mai 1735 ; Denis, le 27 février 1737 ; Jacqueline, le 1<sup>er</sup> juin 1738 ; Jeanne-Claude, le 11 janvier 1743 ; Joseph, le 16 janvier 1745.

MAGNIN, Claude, recteur d'école à Busy, y est mort, dans l'exercice de ses fonctions, le 3 février 1758 ; et les habitants de Busy, reconnaissants des bons services qu'il leur avait rendus pendant quarante-trois ans, le firent inhumer dans l'église de la paroisse en présence de Louis, Etienne et Claude-Antoine, ses fils, qu'il prépara aux fonctions de recteur d'école. Louis était recteur d'école à Beure en 1758 et exerça quelque temps après la profession de géomètre arpenteur. Claude-Antoine remplaça son père comme recteur d'école en 1758, et céda ensuite sa place à son frère Etienne de 1759 à 1779 (1).

CLUSE (LA). — LAIGNIER, Humbert, « recteur d'école » à la Cluse, et LARESCHÉ, Pierre-Antoine, « étudiant » au dit lieu, sont témoins d'une sépulture, le 23 août 1743. Le dit LARESCHÉ a été recteur d'école à Pessans en 1753.

FAIVRE, Claude-Antoine et FAYET, Claude-Michel, « étudiants » à la Cluse, sont témoins de la sépulture de Gauffre, Anne-Antoine, femme de LAIGNIER, Humbert, recteur d'école à la Cluse, le 2 mars 1751. Le dit FAIVRE a été recteur d'école à Senans (commune d'Arcet-Senans), de 1774 à 1782.

LAIGNIER, Humbert, « recteur d'école » à la Cluse, et MOUSSANT, Jean-Claude « demeurant à l'école » au dit lieu, sont témoins d'une sépulture le 21 décembre 1752. Cette résidence dudit MOUSSANT « à l'école » de la Cluse indique bien qu'il faisait son apprentissage

(1) R. P. de Busy.

chez le dit Laignier qui a formé beaucoup d'autres recteurs d'école de 1729 à 1761 ; ils sont signalés dans notre tome premier parmi les étudiants de l'école latine de la Cluse. MOUSSANT, Jean-Claude et JANNIER, Claude-François, « *étudiants* » à la Cluse, sont témoins d'une sépulture, le 23 mars 1754.

BLANC, Jean-Baptiste, « *recteur d'école* » à la Cluse, et MAIRE-SÉBILE, Joseph, « *écolier chés le dit recteur d'école y demeurant* », sont témoins d'un mariage, le 17 novembre 1779. Ce MAIRE-SÉBILE est le type de l'apprenti recteur d'école se formant à sa future profession chez un bon maître qui l'accueille à son foyer (1).

PARROD, Joseph, « *recteur d'école* » à la Cluse, et MARGELIN, Jean-Claude, « *étudiant* » au dit lieu, sont témoins d'une sépulture, le 6 janvier 1785. Le dit MARGELIN a été recteur d'école à Villars-Saint-Georges de 1788 à 1792.

COUR-LES-BAUME. — MERCIER, Philippe, « *scholæ rector* », PAUTHIER, Pierre et THEVENIN, Claude, « *scolastici* » à Cour, sont témoins d'un mariage, le 12 février 1738. Le dit THEVENIN a été recteur d'école à Cour, de 1741 à 1745 ; à Verne (Doubs), de 1753 à 1745 ; à Avilly (Doubs), de 1768 à 1769 (2).

DAMPJOUX. — PHELEPIN, Jean, « *d'Armont, paroisse de Faulcongnay (H<sup>e</sup>-Saône), escolier demeurant à Dampjoux* » (Doubs), est témoin d'un baptême, le 13 janvier 1687. Il est encore, comme tel, témoin d'un baptême le 8 mars 1690. Ce même PHELEPIN et BOUCON, Georges, de Bief (Doubs), « *tous deux écoliers à Dampjoux* » sont témoins d'un baptême, le 7 novembre 1691.

En 1692, PHELEPIN, Nicolas, était devenu capable de tenir école, comme il est constaté dans un baptême du 6 août 1692, où il est dit « *d'Armont, maistre descolle au dit Dampjoux* ». Il est encore signalé comme tel dans un baptême du 27 août 1692 et dans une sépulture du 16 février 1694 (3).

FESSEVILLERS. — VOISARD, Jacques-François, « *recteur d'école* » à Fessevillers (Doubs), et FAIVRE, Jacques-Joseph, du dit lieu, « *escolier* », sont témoins d'une sépulture le 2 février 1750. Le dit FAIVRE est encore signalé comme « *estudiant* » dans un mariage du 19 février 1754. Il fut recteur d'école à Fessevillers de 1769 à 1790 (4).

FONTENELLES (LES). — MOUGIN, Hugues-Joseph, est dit « *étudiant la rhétorique* » aux Fontenelles dans une sépulture du

(1) R. P. de la Cluse. — (2) R. P. de Cour, Verne et Avilly. —

(3) R. P. de Dampjoux. — (4) R. P. de Fessevillers.

2 janvier 1758. Il a été recteur d'école à Charquemont de 1773 à 1790 (1).

FRASNE. — MARIOTTE, Mathieu, notaire et maître d'école à Frasne (Doubs), avait chez lui comme *étudiante* se préparant aux fonctions de rectrice d'école, VAUCHIER, Antoinette, « *du Sarrageois, studens ad ipsum ludimagistrum* ». Elle est signalée comme telle au baptême de Mariotte Anatoile, fils du dit maître d'école, dont elle fut la marraine (2).

GRANDFONTAINE. — BOLE, Pierre-François, « *ludimagister* » à Grandfontaine, DALONAL, Pierre, de Busy, et VIELLE, Jean-François « *scholastici* » à Grandfontaine, sont témoins d'un mariage le 21 février 1764. Le dit VIELLE, qui est né en 1750, a été recteur d'école à Marchaux en 1770, et à Grandfontaine de 1771 à 1786 (3).

L'ISLE-SUR-LE-DOUBS. — TOITOT, Claude-Joseph, « *sous-recteur des classes françaises* » à l'Isle-sur-le-Doubs, est témoin d'un mariage, le 11 septembre 1781. Il a été recteur d'école à Sancey-le-Grand de 1785 à 1791 (4).

BOURQUENEY, Jean-Claude, « *sous-recteur d'école* » à l'Isle-sur-le-Doubs, est témoin d'un mariage, le 30 avril 1782. Il a été recteur d'école à Crosey-le-Grand de 1783 à 1792 (5).

BOISSENET, Jacques, « *sous-maître d'école* », MICHEL, Jean-François-Marie, « de Grammont », « *étudiant chez le sieur PILLARD, Charles-Thomas* », recteur d'école à l'Isle-sur-le-Doubs, et PILLARD, Joseph « *aussi étudiant* », tous à l'Isle-sur-le-Doubs, sont témoins d'un mariage, le 16 août 1785. Le dit MICHEL est encore un des types de l'apprenti recteur d'école pensionnaire chez un maître qui se chargeait de sa formation (6).

MAICHE. — JOLY, Jean-Claude, « *recteur d'école* » à Maïche, et RICHARD, Etienne-Louis, « *étudiant à Maïche* », sont témoins d'une sépulture, le 7 novembre 1774. Le dit RICHARD a été recteur d'école à Maïche de 1775 à 1790 (7).

MERCEY-LE-GRAND. — DESPREZ, Jean-Baptiste, de Berthelange, CHRÉTIEN, Claude, de Ferrières, et GUINCHARD, Charles-François, « *tous étudiants* » à Mercey-le-Grand, sont témoins d'un mariage, le 19 février 1772. Le dit GUINCHARD a été recteur d'école à Mercey-le-Grand de 1773 à 1778 (8).

(1) R. P. des Fontenelles et de Charquemont. — (2) R. P. de Frasne. — (3) R. P. de Grandfontaine et Marchaux. — (4) R. P. de L'Isle et de Sancey. — (5) R. P. de L'Isle et de Crosey. — (6) R. P. de L'Isle. — (7) R. P. de Maïche. — (8) R. P. de Mercey.

MONTGESOYE. — BAGAILLEZ, Jean-François, BILET, Pierre-François, et PUSSOT, Claude-Etienne, « *les trois écoliers, tous de Montgesoye et y demeurant* », sont témoins d'un mariage, le 1<sup>er</sup> septembre 1750. Le dit PUSSOT a été recteur d'école à Montgesoye de 1758 à 1792 (1).

QUINGEY. — MARION, Jacques, « *estudiant* » à Quingey, est mentionné dans un baptême du 28 avril 1755. Il a été recteur d'école à Vésigneux de 1767 à 1770, et à Fourg de 1774 à 1775 (2).

VUILLAFANS. — DECOURVIER, Jean-Antoine, d'Évillers, et BILLOT, Claude-Joseph, « *écoliers* » à Vuillafans, sont témoins d'un mariage, le 18 février 1738. Le dit BILLOT a été recteur d'école à La Chenalotte de 1752 à 1775 (3).

Nous connaissons encore un certain nombre de « *sous-maîtres* » et de « *sous-recteurs* » d'école, collaborateurs de maîtres chargés de classes importantes, et se préparant, sous leur direction, à devenir maîtres à leur tour. En voici quelques-uns :

L'ISLE-SUR-LE-DOUBS. — FROSSARD, Joseph-Théophile, « *recteur d'école* » à l'Isle-sur-le-Doubs, et VADANT, Joseph, « *sous-recteur des écoles* » au dit lieu, sont témoins d'une sépulture, le 26 janvier 1777.

GUILLEREY, Claude-Joseph, « *sous-recteur d'école* » à l'Isle-sur-le-Doubs, est témoin d'une sépulture, le 24 mai 1783.

RÉGNIER, Jean-François, « *sous-maître d'école* » à l'Isle-sur-le-Doubs, est témoin d'une sépulture, le 9 juillet 1784.

MENNETRIER, Joseph-François-Xavier, « *sous-recteur d'école* » à l'Isle-sur-le-Doubs, est témoin d'une sépulture, le 21 décembre 1785.

BOUCHÉ, Joseph, « *sous-recteur d'école* » à l'Isle-sur-le-Doubs, et DUBILLARD, Pierre-Claude, « *étudiant à l'Isle* », sont témoins d'un mariage, le 20 janvier 1787 (4).

JOUGNE. — BOURDIN, Richard, « *sous-recteur d'école* » à Jougne, est mentionné à la sépulture de Minary Claude-François, « de Vuillecin, recteur d'école à Jougne », le 11 février 1776 (5).

ORNANS. — Ont été sous-recteurs d'école à Ornans :

HÉCRON, Jean, de 1665 à 1673. — RAGUET, Symon, de 1673 à 1677. — GABRIEL, Jean-François, de 1678 à 1686. — RAGUET, Jean-François, de 1700 à 1701. — LEBRUN, Jean-Claude de 1707 à

(1) R. P. de Montgesoye. — (2) R. P. de Quingey, d'Amathay-Vésigneux et de Fourg. — (3) R. P. de Vuillafans et La Chenalotte. — (4) R. P. de L'Isle. — (5) R. P. de Jougne.

1710. — RAGUET, Nicolas, en 1711. — GUÊPARD, Claude, de 1711 à 1717. — MONNIEN, Nicolas, en 1718. — MARTEL, Jérôme, de 1719 à 1743. — MARTEL, Edme, de 1743 à 1745. — BAUMONT, Jacques, de 1745 à 1748. — CURRELIER, André, de 1748 à 1779 (1).

SANCEY. — BERCIN, Claude-François, « *recteur des basses classes* » à Sancey-l'Église, est mentionné au baptême de ses deux enfants jumeaux, le 8 avril 1750.

GIRARD, Modeste-Augustin, « *sous-maître à Sancey* », est témoin d'une sépulture, le 9 janvier 1786.

PERROT, Claude-François, « *sous-maître* » à Sancey, est témoin d'une sépulture, le 30 décembre 1791 (2).

Un certain nombre de recteurs d'école ont formé eux-mêmes leurs fils et les ont préparés à la carrière de l'enseignement. Nous allons le constater par quelques exemples.

AVANNE. — HUGONNET, Claude-Nicolas, recteur d'école à Avanne de 1719 à 1752, a fait l'éducation professionnelle de son fils HUGONNET, Pierre, qui fut recteur d'école à Avanne de 1752 à 1769 (3).

BOLANDOZ. — ROMETTE, Claude-Etienne, recteur d'école à Bolandoz de 1737 à 1771, a formé son fils ROMETTE, Georges-Polycarpe, qui a été recteur d'école à Bolandoz de 1772 à 1792 (4).

CHAPELLE-D'HUIN. — VIELLE, Guillaume, de Bannans, recteur d'école à La Chapelle-d'Huin de 1731 à 1760, a formé deux de ses fils : VIELLE, Claude-Joseph, qui a été recteur d'école à La Chapelle-d'Huin de 1763 à 1766, et VIELLE, Claude-Henri, qui a été recteur d'école au dit lieu de 1769 à 1774 (5).

CHAUX (LA). — CHABOD, Jean-Claude, recteur d'école à la Chaux, de 1737 à 1754, a formé son fils CHABOD, Antoine-François, qui a été recteur au dit lieu de 1755 à 1767 (6).

CHAUX-LES-CHATILLON. — CORNEVAUX, Claude-François, recteur d'école à Chaux-les-Châtillon de 1740 à 1746, a formé deux de ses fils : CORNEVAUX, Claude-François-Marcelin, qui a été recteur à Chaux-les-Châtillon de 1747 à 1772, et CORNEVAUX, Claude-Louis-Joseph, recteur d'école au dit lieu de 1772 à 1776 (7).

DELUZ. — CHAMOLLE, Antoine-Joseph, recteur d'école à Deluz

(1) Arch. municipales d'Ornans. — (2) R. P. de Sancey. — (3) R. P. d'Avanne. — (4) R. P. de Bolandoz. — (5) R. P. de la Chapelle-d'Huin. — (6) R. P. de la Chaux. — (7) R. P. de Chaux-les-Châtillon.

en 1737, a formé son fils CHAMOLLE, Jacques, recteur à Deluz en 1737.

CUNY, Jean, recteur d'école à Deluz de 1737 à 1747, a formé son fils CUNY, Claude, recteur en ce lieu de 1737 à 1748.

DIÈZ, Nicolas, recteur d'école à Deluz de 1748 à 1774, a formé son fils DIÈZ, Adrien-Martin, recteur d'école en ce lieu, puis notaire royal, de 1774 à 1780 (1).

GRANDFONTAINE. — VIELLE, Claude-Etienne, recteur d'école à Grandfontaine de 1767 à 1768, a formé ses deux fils : VIELLE, François, recteur au dit lieu de 1771 à 1786, et VIELLE, Pierre-François, recteur au dit lieu de 1786 à 1788 (2).

MERCEY-LE-GRAND. — GUINCHARD, Pierre-François, recteur d'école à Mercey de 1750 à 1789, a formé ses deux fils : GUINCHARD, Charles-François-Xavier, recteur au dit lieu de 1773 à 1778, et GUINCHARD, François-Joseph, recteur au dit lieu de 1778 à 1792 (3).

MYON. — BERGIER-OULLIER, Jean, recteur d'école à Myon de 1687 à 1708, a formé ses deux fils : 1<sup>o</sup> BERGIER-OULLIER, Anatole, d'abord recteur à Myon de 1709 à 1714, puis à Darnay (Vosges), père de BERGIER, Nicolas-Sylvestre, théologien renommé, qui fut curé de Flangebouche (Doubs), puis professeur de théologie et principal du Collège de Besançon, auteur de nombreux ouvrages où il réfute les écrits des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle ; 2<sup>o</sup> BERGIER-OULLIER, Humbert, qui fut recteur d'école à Myon de 1715 à 1731 (4).

ONANS. — MARLOZ, Etienne, recteur d'école à Onans de 1737 à 1751, a formé son fils, MARLOZ, Claude-Etienne, recteur au dit lieu et greffier de la justice de Marvelise de 1752 à 1761.

PERRIGOT, Claude-Etienne, recteur d'école à Onans de 1762 à 1777, a formé son fils PERRIGOT, Jean-Claude, recteur d'école au dit lieu de 1778 à 1786 (5).

PALISE. — RICHARD, Claude-François, recteur d'école à Palise en 1781, a formé son fils RICHARD, Jean-François, recteur au dit lieu de 1782 à 1788 (6).

PELOUSEY. — JACQUEMIN, Claude-Antoine, recteur d'école à Pelousey de 1768 à 1774, a formé son fils JACQUEMIN, Charles-Antoine, recteur au dit lieu de 1774 à 1785 (7).

(1) R. P. de Deluz. — (2) R. P. de Grandfontaine. — (3) R. P. de Mercey. — (4) R. P. de Myon et Flangebouche. — (5) R. P. d'Onans. — (6) R. P. de Palise. — (7) R. P. de Pelousey.

ROUGEMONT. — VONIN, Jean-Félix, recteur d'école à Rougemont de 1774 à 1779, puis grammairien à Besançon-Sainte-Madeleine, a formé son fils VONIN, Claude-François-Xavier, recteur d'école à Chazelot de 1785 à 1787 (1).

SAINT-VIT. — GENDRON, Sébastien, recteur d'école à Saint-Vit de 1751 à 1790, a formé son fils GENDRON, Jean-Claude, recteur d'école à Avanne de 1772 à 1792 (2).

SANCEY-LE-GRAND. — BERCIN, Claude-François, recteur d'école à Sancey de 1742 à 1760, a formé son fils BERCIN, Adrien Léger, recteur au dit lieu de 1760 à 1784 (3).

VALDAHON. — PERROT, Etienne, recteur d'école à Valdahon de 1737 à 1749, a formé deux fils et une fille : 1<sup>o</sup> PERROT, Guillaume, recteur au dit lieu de 1748 à 1741 ; 2<sup>o</sup> PERROT, Henri, recteur à Etray de 1748 à 1758 ; 3<sup>o</sup> PERROT, Anne-Marie, maîtresse d'école à Faucogney (Haute-Saône) en 1758 (4).

CHATEAU-CHALON (Jura). — LUCAS, maître d'école à Château-Chalon « depuis quarante ans », a formé son fils LUCAS, Claude-Nicolas, qui lui est donné pour adjoint le 23 mars 1785 (5).

## 2<sup>o</sup> Par l'étude des auteurs pédagogiques

La formation professionnelle des recteurs et des rectrices d'école ne se réalisait pas seulement par un apprentissage sérieux auprès de maîtres et de maîtresses réputés dans l'art d'enseigner, mais encore par l'étude des auteurs du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle qui se sont spécialisés dans la science pédagogique, et ont écrit à ce sujet le résultat de leurs observations et de leurs réflexions. Nous allons voir quel profit ils pouvaient retirer de la lecture de ces auteurs.

### I. — PIERRE FOURIER

Le premier en date de ces hommes remarquables qui, à cette époque se sont préoccupés de réaliser, dans les meilleures conditions possibles l'instruction et l'éducation de la jeunesse est Pierre Fourier.

(1) R. P. de Rougemont et Chazelot. — (2) R. P. de Saint-Vit et d'Avanne. — (3) R. P. de Sancey. — (4) R. P. de Valdahon. — (5) Arch. Jura C. 808.

Il naquit à Mirecourt (Vosges), le 30 novembre 1565. Il fréquenta d'abord la petite école de ce lieu, puis, à treize ans, alla continuer ses études au collège annexé à l'Université de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). Il y fut un élève d'élite et y acquit une culture classique tout à fait supérieure.

Il lisait « *couramment* » tous les auteurs latins et grecs ; il possédait la langue latine « *jusqu'au bien dire* », et le grec devint pour lui une sorte de langue maternelle. Sa connaissance du grec lui permit d'étudier à fond la philosophie d'Aristote dans le texte original. Il s'en assimila tellement les subtilités les plus fines que, quarante ans plus tard, il se récréait à les expliquer à des élèves de philosophie.

Il avait le culte de la belle langue française. Toujours les fautes de prononciation comme les fautes d'orthographe le choquèrent.

Pendant qu'il faisait ses études de philosophie, il exerça les fonctions de RÉPÉTITEUR d'enfants de grandes familles qui appréciaient sa science et sa vertu ; c'est dans ce ministère qu'il fit son apprentissage d'ÉDUCATEUR et commença d'y révéler sa maîtrise.

Ses études de philosophie terminées, Pierre Fourier avait vingt ans. C'était le moment d'orienter sa vie. Il se décida pour le cloître et alla demander asile aux Chanoines Réguliers de Chaumousey (Vosges). Il y fut ordonné prêtre le 25 février 1589, puis revint à l'Université de Pont-à-Mousson pour y suivre pendant six ans les cours de théologie et de sciences sacrées qu'il s'assimila à tel point que les étudiants se disaient entre eux : « *Si la SOMME de saint Thomas venait à se perdre, Fourier pourrait la suppléer* ».

Revenu à Chaumousey, on lui offrit de choisir entre trois bénéfices. Hésitant, il demanda conseil à son directeur spirituel, le Père Jean Fourier, son cousin, de l'Université de Pont-à-Mousson. « *Si vous cherchez les richesses et les honneurs, lui répondit celui-ci, choisissez un des deux premiers : Nomény ou Saint-Martin de Pont-à-Mousson ; si vous voulez plus de peine que de récompense, prenez Mattaincourt.* » Fourier demanda Mattaincourt (Vosges).

Le champ à cultiver était absolument en friches et envahi par des mauvaises herbes aux racines vigoureuses et profondes. Il ne fallait rien moins qu'un saint pour entreprendre de cultiver avec succès une terre aussi ingrate. Elle ne résista pas à la vertu et au zèle du Père Fourier.

Il avait jugé depuis longtemps que la mauvaise éducation de l'enfance est la cause principale des vices de la jeunesse et de l'âge mûr, et, en dernière analyse, des malheurs de la société. Aussi, son premier soin, comme curé de Mattaincourt, fut-il de procurer aux enfants,



à tous les enfants, « *l'inestimable bienfait d'une forte éducation chrétienne* ».

Il existait bien une école à Mattaincourt, mais outre qu'elle n'était pas GRATUITE, et par suite ne recevait pas les enfants pauvres, elle était MIXTE, et « *un fait regrettable se produisit bientôt qui prouva tout ce que son organisation présentait de danger pour les mœurs, et décida Fourier à fonder sans retard une école pour les garçons et une autre pour les filles* ».

Il essaya de créer une école normale pour y former les jeunes maîtres d'école, mais sans succès. L'éducation scolaire des garçons lui échappant, il entreprit sans tarder celle des petites filles.

A cette époque, les écoles spécialement destinées à celles-ci n'étaient pas nombreuses. Il y avait bien quelques communautés de Religieuses accueillant, dans la clôture, des élèves internes ; mais cette nécessité inéluctable de l'internat privait des bienfaits de l'éducation et de l'instruction la presque totalité des jeunes filles de la classe populaire.

Pierre Fourier fut le premier à établir une Congrégation de femmes vivant en Communauté et vouée principalement à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles externes.

Il y fut aidé par une jeune personne appartenant à l'une des meilleures familles des environs, Alix Le Clerc, qui s'offrit à lui spontanément, dès la première année de son ministère, et devint sa première et sa plus précieuse collaboratrice. Quatre autres jeunes filles ne tardèrent pas à se joindre à elle. Le 25 décembre 1597, elles se vouèrent à Dieu, fondant ainsi, sous la direction de Pierre Fourier, la CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME. « *Ces filles, écrivait celui-ci trente ans après, sont les premières de notre âge (au moins en ces quartiers) qui se sont avisées de prendre comme dot et principale jonction de leur Religion (ou Congrégation), le devoir d'instruire fidèlement et GRATUITEMENT les petites filles en la crainte de Dieu... ayant commencé cette dévotion nouvelle en l'année 1597, lorsque personne n'y avait encore pensé, au moins que nous sachions* ».

La première école de cette congrégation naissante fut ouverte en 1598. Pour lui tracer sa ligne de conduite, son INSTITUTEUR rédigea, cette année même, le RÈGLEMENT PROVISIONNEL qui fut sa règle primitive provisoire jusqu'en 1617, époque à laquelle Pierre Fourier écrivit les PETITES CONSTITUTIONS, remplacées elles-mêmes, en 1640, par les VRAYES CONSTITUTIONS, qui furent imprimées pour la première fois à Toul, en 1649, sous ce titre : « *Les Vrayes*

*Constitutions des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame faites par le très révérend Père PIERRE FOURIER, leur Instituteur, et Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Notre Sauveur, approuvées par Notre Saint Père le Pape Innocent X. — M.DC.XLIX. »*

Une seconde édition en fut faite en 1694, sous ce titre légèrement modifié : « *Les Vraies Constitutions des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, faites par le Vénérable serviteur de Dieu PIERRE FOURIER, leur Instituteur, et Général des Chanoines réguliers de la Congrégation de notre Sauveur, approuvées par notre Saint Père le Pape Innocent X. Seconde édition. †. IHS. — A Toul, par A. Laurent, Imprimeur du Roy, et de Monseigneur l'Evêque. — M.DC.XCIV. »*

Nous possédons cette deuxième édition.

C'est un volume in-12, de 836 pages, qui comprend sept parties. La troisième traite « *De l'instruction des filles séculières* », et comporte 134 pages. C'est là surtout que se trouvent les directions pédagogiques données par Pierre Fourier à ses Religieuses dont le BUT PRINCIPAL est de « *s'employer diligemment à l'instruction des filles séculières et de s'obliger à cela par un vœu solennel en leur profession* ». Dans un *Préambule*, il montre que l'éducation et l'instruction des filles doivent être confiées à des filles, et à des filles religieuses, exemptes des soucis de la famille et du ménage, « *libres de la servitude du mariage* ». — « *Il est très expédient, dit-il, voire tout nécessaire, pour le bien de ces filles, et de leurs Pères et Mères, et des familles qu'elles gouverneront avec le temps, et de la république, qu'elles soient de bonne heure bien dressées, et bien soigneusement instruites en la crainte de Dieu, et quant et quant, s'il est possible, en quelques autres choses, qui les puisse aider à vivre et à bien vivre. Ce qui ne leur peut être enseigné plus commodément, ny plus facilement, ny plus parfaitement, ny plus profitablement, ny avec plus d'assurance, et moins de frais, et de danger, que par des autres filles, et des filles bien vivantes, et en nombre, et en capacité suffisante pour s'en bien acquiter, et qui demeurent ensemble, et n'ayent point d'autres affaires à démêler propres à les distraire, ou à les empêcher ; et qui sont désireuses, et toutes dédiées à rendre du bon service à Dieu, et au public, en ce saint exercice... Que les pauvres y soient recuës, et traitées tout ainsi que les riches et que cela ne coûte rien à personne qui soit, et qu'avec la doctrine et le pieux devoir d'une bonne Chrétienne, chacune qui voudra y puisse apprendre à lire, et à écrire, et à travailler en quelques ouvrages manuels, honnestes, et propres pour en gagner*

**du pain et servir encor au ménage** en diverses manières. Forme d'instruction très oportune, très belle et très utile, et qui est malaisée à s'établir, et se pratiquer et continuer en autre lieu que dans une communauté de Religieuses bien réglées, et qui garde exactement la discipline de leur Religion.... Elles enseigneront en leurs écoles **toutes les petites filles** qui seront capables d'apprendre... et instruiront aussi des autres filles qui seront **pensionnaires** et logées dans l'enclos du Monastère... Et tâcheront d'apporter en cela tout ce qu'elles pourront de soin, de circonspection et de vigilance... pour que les unes et les autres de leurs petites écolières soient fidèlement instruites, exercées et avancées en toutes choses bonnes, par les moyens cy après déclarés... »

## CHAPITRE II

« Des Religieuses qui sont députées à la conduite des écoles externes. »

La profession d'éducateur est chargée de responsabilités si grandes qu'il n'y faut vraiment consacrer que des natures d'élite. C'est à quoi s'attache Pierre Fourier, recommandant aux Supérieures de sa Congrégation de ne confier la direction de leurs classes qu'à des maîtresses pouvant servir « de miroir, d'exemple, de modèle et de règle à toutes leurs disciples ». — « La Mère Supérieure avisera donc de bonne heure de choisir entre ses Sœurs celles qui luy sembleront les plus propres et les mieux disposées à prendre cette charge. »

« ...Elle en choisira qui soient saines de corps et d'esprit, de bonne complexion, de bon courage, de bonne volonté, remplies d'un grand zèle pour supporter la fatigue de ce saint exercice, et au surplus, parfaitement humbles, patientes, modestes, obéissantes, laborieuses, discrètes, dévotes et ferventes, et en un mot bonnes Religieuses, et vraies filles de la Vierge Marie, et reconnues pour telles déjà plusieurs années, par toutes leurs compagnes ; qui aient de l'adresse, de la prudence et de l'esprit beaucoup, et de l'esprit de Dieu. »

## CHAPITRE III

« Des filles qui pourront être reçues à des écoles externes »

Après les enseignantes, les enseignées. Quelles sont celles qui peupleront ces écoles ? Toutes les filles y sont invitées, les pauvres comme les riches, puisque la gratuité y est de rigueur. Toutefois, « on n'y recevra celles qui sont au-dessous de quatre ans achevés ;

*ny celles qui commenceroient à s'y présenter et venir au-dessus de dix-huit ans ; ny celles qui sont actuellement malades, ou qui ont eu de la mauvaise réputation touchant la pureté... »*

#### CHAPITRE IV

Il traite « de la forme d'introduire les Maîtresses et les écolières es classes aux heures des leçons, et d'ouvrir les portes pour leur sortie après les leçons achevées ». Nous ne donnerons pas de détails sur cette question qui est d'ordre secondaire.

#### CHAPITRE V

« De ce que l'on enseigne aux filles es écoles externes »

Quel est le programme des matières enseignées dans ces écoles ? Pierre Fourier le résume ainsi :

1. *On leur enseignera premièrement à dire leurs prières.*
2. *La doctrine chrétienne dans quelque catéchisme.*
3. *La forme et la pratique de se bien confesser, et bien communier, d'entendre la sainte Messe, et de faire plusieurs autres dévotions utiles, et commodes à des personnes de leur condition.*
4. *La haine du péché, l'horreur, la fuite, et la crainte d'en commettre quelqu'un et de déplaire à Dieu.*
5. *L'amour de la vertu et des bonnes œuvres, et des mœurs de chrétienne, et quant et quant la pratique d'icelles et le désir ferme, constant de plaire à Dieu durant toute leur vie.*
6. *La civilité et bien-séance en leurs gestes, en leurs paroles, et en leurs actions.*
7. *A lire. — 8. A écrire. — 9. L'arithmétique.*
10. *A coudre, et travailler en diverses sortes d'ouvrages manuels, honnêtes, et propres à des filles, et qui de soy puissent apporter quelque profit à celles qui les apprendront, et voudront s'en servir. »*

#### CHAPITRE VI

« De la Méthode qui se tiendra pour enseigner aux écolières la présente doctrine. »

Nous arrivons à un des plus beaux titres pédagogiques de Pierre Fourier. Avant lui, on ne connaissait dans l'enseignement élémentaire, d'autres modes d'enseignement que le MODE INDIVIDUEL et le MODE MUTUEL. Chaque élève venait à son tour auprès du maître

recevoir une leçon, donnée à mi-voix (*mode individuel*), et parfois un élève était chargé de redire à un condisciple la leçon que lui-même venait de recevoir (*mode mutuel*). On conçoit aisément les inconvénients nombreux de ces modes d'enseignement : lenteurs, pertes de temps, indiscipline, manque d'émulation, etc...

Pierre Fourier y remédie en inaugurant le **MODE SIMULTANÉ** d'enseignement : il réunit les élèves en groupes de même degré d'avancement intellectuel, et il leur donne des leçons communes. Cela nous semble aujourd'hui tout naturel ; c'était alors une innovation, presque une révolution. **On se rend compte de l'immense service qu'il a rendu par là à la cause de l'instruction populaire.**

« Pour procéder, dit-il, en tout cecy, avec plus d'ordre, de profit et de facilité, toute l'école se divisera en trois CLASSES.

« En la première seront les écolières qui lisent és registres, et autres papiers et lettres écrites à la main. En la deuxième, celles qui apprennent à lire és livres imprimés, et y sont déjà quelque peu avancées. En la troisième, les petites abécédaïres qui commencent à connoître leurs lettres, et à conjoindre les sillabes ensemble, et prononcer les mots.

« La Mère Supérieure mettra en chacune de ces CLASSES une Maîtresse ou deux, ou trois, ou davantage, si le nombre des écolières y est tel qu'il en faille tant... »

Ces CLASSES, Pierre Fourier les répartit en plusieurs divisions.

« La Mère Intendante divisera en plusieurs ORDRES, ou BANCS, ou BANDES, toutes les écolières de chacune des CLASSES. Chaque ordre ou banc sera composé de seize ou dix-huit écolières, ou de vingt au plus haut, qui seront toutes gouvernées, instruites et recordées par une Maîtresse que la Mère Intendante leur donnera...

« Chaque Maîtresse APPARIERA toutes ses écolières, les mettant deux à deux et l'une avec l'autre ; celles qui se trouveront être plus égales, ou s'approcher de plus près, non pas en âge, ou en qualité, ou affection, **mais en science à lire** ; pour s'écouter l'une l'autre, et se reprendre, et se combattre saintement pour la priorité, en récitant leurs prières et catéchisme, et **lisant leurs leçons.**

« Pour exciter davantage les enfans à faire leur devoir, la Mère Intendante mettra en chaque CLASSE deux BANCS tous différens ; l'un s'appellera le **banc de victoire, de triomphe, de couronnement de la Vierge Marie** ; à l'endroit duquel sera attachée une belle couronne et une image de la Vierge plus bas. Ce banc sera préparé pour y mettre les écolières qui, durant une semaine entière, n'auront fait aucune faute

en lisant leurs leçons, ou bien en disant leurs prières, ou en récitant leur catéchisme, et qui, outre cela, n'auront manqué de venir à toutes les leçons par l'espace d'un mois, ou qui auront fait, en autre manière, quelque grande vaillance...

« L'autre banc se nommera le banc pénitencier, le banc de pénitence, le banc de métanée ; ce sera au-dessus d'iceluy une image de la laide MÉTANÉE, noire comme égyptienne, toute dolente, et toute pénitente, qui cherchera ses cheveux par dessus sa tête pour se les tirer, de regret qu'elle aura de n'avoir pas bien étudié, ny se servir de la belle occasion qui se présenteoit de bien employer son temps et se rendre brave et agréable à Dieu, et à ses Père et Mère...

« On aura spécialement soin que les écolières ne tracassent par la classe et n'y mènent du bruit, et n'y demeurent oiseuses, et ne s'amusent à y faire des contes, ou parler d'autres choses que de leurs études et leçons, et de ce qui touche au reste de leur instruction...

Le but principal que se propose Pierre Fourier dans ses écoles est la formation morale et religieuse des jeunes filles, il vise à en faire de bonnes chrétiennes par la pratique des vertus. Pour cela il consacre les chapitres VII, VIII, IX et X, soit 26 pages, à donner des instructions précises sur la façon d'enseigner et de dire les prières, de faire le catéchisme, d'imprimer dans l'âme des écolières la dévotion, l'amour des vertus et la haine et la fuite du péché.

## CHAPITRE XI

### « De la lecture »

Dans ce chapitre très important, Pierre Fourier explique en détail la manière d'apprendre à lire aux enfants, depuis les abécédaires jusqu'à celles qui savent lire couramment. Selon l'usage du temps, il commence par le latin et finit par le français.

« 1. Les Maîtresses enseigneront leurs écolières à lire proprement en langue vulgaire, et en latin, et à bien prononcer les mots. Et dresseront celles de la première et de la seconde classe à s'arrêter un peu aux virgules, ou petites distinctions, et un peu davantage au bout des périodes, et plus encore à la fin d'un chapitre.

« 2. Celles de la première apprendront le matin dans des livres imprimés, et après-midy dans des registres, ou autres papiers écrits à la main ; et une fois la semaine en des HEURES LATINES.

« Elles liront à chacune leçon une page, ou demi page, ou peu plus, ou peu moins.

« Et si elles ont fait quelque faute en leur lecture, et n'en sont reprises par leurs compagnes APARIÉES, la Maîtresse les en reprendra doucement à l'instant, et après leur lecture achevée, leur fera répéter une fois ou deux les mêmes mots, sur lesquels elles auront failli, s'il se peut aisément.

« 3. Les moindres de la deuxième **ne liront qu'en latin**, et les plus avancées, en LATIN ès leçons du matin ; et après midy, en des livres FRANÇOIS. Elles liront deux fois leur leçon tout entière, qui sera de sept ou huit lignes pour les plus avancées, et répéteront semblablement, s'il se peut, les endroits où elles auront fait quelque faute, à toutes les deux fois.

« 4. Celles de la troisième apprendront à lire **seulement en latin ; et ce dans des heures ou petits alphabets.**

« Les moindres diront deux ou trois lettres, ou syllabes ; et les répéteront cinq ou six fois, ou neuf ou dix fois, s'il en est de besoin ; les autres ôteront une ligne, ou comme la moitié du verset d'un Pseaume, ou le verset entier, et le répéteront trois ou quatre fois. Autres diront seulement les syllabes une à une, PA, TER, ou les mettront ensemble, PATER. Autres diront les mots, sans anter, et liront un verset, ou deux, ou trois, ou quatre, pour faire plus aisément profiter les toutes petites, la Maîtresse en prendra quatre, ou six à la fois, les plus égales en capacité qu'elle pourra trouver, qui soient de la même leçon, et les recordera toutes l'une après l'autre ; et tandis que chacune d'elles six recordera, les autres cinq étant tout proche, écouteront tout ce qu'elle dira, et regardans dans leurs HEURES le diront après elle tout bas. Quelquefois, on les exercera **toutes ensemble**, en leur montrant et faisant dire sur **quelque tableau d'assemblage** des lettres en syllabes, et des syllabes en mots...

« 6. La Mère Intendante, ou les Maîtresses, tâcheront que tant que faire se pourra, toutes les écolières d'une même Maîtresse **aient chacune un même livre en leur particulier, pour y apprendre et lire toutes ensemble une même leçon...**

« 7. Une Maîtresse se mettant à recorder, fera venir les deux premières APARIÉES de son banc, qui s'étans mises aux deux côtés de la chaire d'icelle, la plus avancée lira sa leçon, l'autre l'écouterà, et la reprendra de toutes les fautes qu'elle y commettra, soit en changeant les mots, soit en mal prononçant, ou en ne s'arrêtant ès endroits où il faut. Celle-ci aiant achevé sa leçon, l'autre dira la sienne, et y sera écoutée et reprise en ses manquements par sa-compagne. Les deux premières étans recordées, deux autres viendront, et garderont toute la même forme ; et puis deux autres après, et viendront ensuite deux à

deux, toutes celles du banc. Si les deux apariées aprennent dans deux livres divers, elles se mettront toutes deux d'un même côté de la Maîtresse, afin que l'une et l'autre puissent voir dans le livre de sa compagne, et remarquer et reprendre ses fautes.

## CHAPITRE XII

### « De l'écriture »

On y désigne les écolières auxquelles il faut apprendre à écrire, on y parle des modèles qui leur seront donnés à imiter, soit que ces modèles soient écrits par la Maîtresse sur les cahiers des élèves, soit qu'ils soient mobiles et calligraphiés par des maîtres écrivains, distribués aux élèves pour en faire des copies et retirés après chaque leçon, etc...

## CHAPITRE XIII

### « De l'Orthographe »

Pierre Fourier recommande d'abord l'étude des mots et l'examen des lettres qui les composent, tels qu'on les rencontre au cours des lectures, c'est-à-dire l'orthographe d'usage. Puis il appelle l'attention sur les terminaisons variables avec le genre, le nombre, les personnes, etc... Il met en garde contre la nouvelle orthographe qui ne reproduit dans chaque mot que les lettres qui se font entendre, etc...

« 4. La maîtresse ne se hâtera de prendre une **façon d'orthographe, qui est tout nouvellement née**, à ce que l'on dit, et fait profession de n'écrire quasi que les lettres qui se font sonner en prononçant les mots. Elle se servira de la commune, qui est plus en vogue, et suivie du plus grand nombre de ceux qui se mêlent d'écrire.

« 5. Et parce qu'assés souvent se rencontre qu'un même mot, et sous même sens, s'écrit de deux façons différentes, par des hommes bien entendus, et quelque fois par un même écrivain, qui en un endroit de son ouvrage y ajoute une lettre, et en un autre l'ôte, ou la change, sans néanmoins faiblir, parce que l'une et l'autre de ces formes est bonne et usitée, la Maîtresse avertira de cecy ses écolières aux OCCURRENCES ; et les instruira à **suivre la forme la plus commune**. Les uns, par exemple, écrivent ces mots, **amy, ainsy, aussy**, et divers autres semblables, par y ; les autres par **i, ami, ainsi, aussi**,



les uns, **void**, les autres, **voit**, **Dieu te voit**, **Dieu te void**, et en l'impératif, **voy**, **vois**, **voids...**

« 7. Au jour écheu pour l'ortographe, elle en dictera quatre ou cinq lignes, ou peu plus, ou peu moins à celles qui l'apprennent. L'une desquelles (les autres gardant exactement le silence si elles ne sont interrogées) répétera chaque mot fait à fait qu'elle l'aura écrit, et le tout étant achevé, elle antera hautement, et intelligiblement, et posément tous les mots de ce sien écrit, et les autres regarderont les leurs, et les corrigeront.

#### CHAPITRE XIV

##### « De l'Arithmétique »

Cette science s'enseigne par la **plume** et par **jects**. Il faut apprendre à connaître et à tracer les chiffres, à savoir les quantités qu'ils représentent quand ils sont seuls, et quand ils sont groupés avec d'autres, leur valeur changeant avec la place qu'ils occupent dans ces groupes ou nombres, etc...

« 1. Les écolières qui apprennent l'ortographe seront aussi enseignées à compter par la plume et par jects. La Maîtresse leur montrera combien de chiffres, ou de figures il y a, et ce que chacune signifie étant seule; et ce qu'elle vaut selon le lieu où elle est mise, lorsque plusieurs se trouvent assemblées pour faire un même nombre, comme de vingt-cinq, de cent, de mille, etc...

« 2. On leur enseignera comme il les faut écrire, et on en mettra toujours au bout de leurs exemples quelques-unes, pour apprendre à les former, et à les lire aussi.

« 3. On représentera ces figures, et l'assemblage et la valeur d'icelles, par des petites sommes au commencement, et dans des plus grandes par après, sur une **ardoise**, ou **planche**, ou **tableau**, attaché en un lieu éminent de l'école, en sorte que toutes celles qui y apprennent le puissent aisément voir, et y être instruites **toutes ensemble**, lors que la Maîtresse les y appellera pour les exercer.

« 6. A l'heure destinée à la leçon des **jects**, les écolières représenteront avec iceux les mêmes sommes sur lesquelles elles auront fait leur chiffre précédent. La Maîtresse leur nommera ces sommes, et regardera comme elles procèdent en les posant chacune devant soy, et le tout étant achevé, elle leur fera répéter, et nombrer, toutes l'une après l'autre, et tout haut, en commençant toujours par les plus avancées, et excusant, pour un commencement, celles qui n'y seront pas encor si bien accoutumées.

## CHAPITRE XV

## « Des ouvrages manuels »

Ces ouvrages étant de toute nécessité pour des filles, futures ménagères, Pierre Fourier, en homme pratique, recommande aux Maîtresses de leur enseigner à coudre, à raccommoder, à entretenir le linge et les habits en bon état, à faire de la dentelle et autres ouvrages de nature à leur procurer les ressources dont elles auront besoin dans la suite.

« Chaque Maîtresse ira à l'entour des bancs où ses écolières travaillent, toutes et quantes fois qu'il sera nécessaire, regardera ce qu'elles font ; les instruira et les redressera doucement, si elles y faillent avant qu'elles soient bonnes ouvrières ; s'arrêtera quelquefois un peu, tantôt auprès de l'une, tantôt auprès de l'autre ; mais seulement autant qu'il en sera besoin pour leur instruction.

« Aucune fois, cinq ou six, ou plus grand nombre, de celles qui sont encore les plus ignorantes et nouvelles ès ouvrages qu'elles ont commencé, se tiendront toutes ensemble à l'entour de la chaire de leur Maîtresse ; et elle leur montrera, ou à l'une, ou à l'autre, ou à toutes en général, comme il faut qu'elles fassent, réparera leurs petits manquemens, quand elle y en verra...

## CHAPITRE XVI

## « Du devoir et comportement des Religieuses envers leurs écolières, en leur enseignant les choses cy-devant dites »

Quel esprit anime les éducatrices de Pierre Fourier ? Quelle attitude doivent-elles avoir envers leurs élèves ? Comment pourront-elles faire régner dans leurs classes cette confiance de disciple à maître sans laquelle l'éducation n'est pas possible ? Écoutons les conseils qu'elles reçoivent à ce sujet de celui que l'on nommait autrefois et qu'en pays lorrain on aime toujours à nommer : le Bon Père.

« ...10. Les Maîtresses se gouverneront en sorte que tout leur maintien, leur port, leurs actions, leurs paroles, leurs mouvements, soient tellement réglés, arrêtés, et ajustés, et retenus dans les termes d'une humble bien sèance, et grave modestie, **qu'elles en édifient toutes leurs écolières, et leur servent en cela de modèle, de miroir**

**et Patron**, et qu'elles leur soient, pour le reste de leurs mœurs, un vif exemplaire et portrait de vertus et de dévotion.

« 11. Elles ne leur montreront aucun signe de colère, ou d'impatience, ou de dédain. Elles ne se dépiteront, ou fâcheront contre celles qui auront de la peine d'apprendre. Elles ne les appelleront ânesses, bêtes, sotes, mauvaises filles. Et ne crieront haut à l'entour d'elles. Et se garderont de les battre, ou frapper ; comme aussi de les rejeter, ou pousser rudement.

« Ainsi useront de patience et de douceur, et les excuseront en les exhortant amiablement d'y apporter de leur côté tout ce qu'elles pourront...

« 13. Elles ne se rendront familières ou privées aux unes plus qu'aux autres, mais parleront à toutes également, avec la discrétion, la douceur, la modestie et la gravité requise.

S'il faut, en éducation, user plus d'éloges que de blâmes, d'encouragements que de châtimens, on ne peut cependant espérer n'avoir jamais à sévir contre les manquemens à la règle. Et c'est alors l'éducation répressive qui s'impose. Pierre Fourier y a recours, mais on dirait que c'est à regret, tant il use de condescendance et emploie d'abord jusqu'à l'épuisement les autres moyens d'éducation.

« 20. Si ces considérations ne se trouvent pas suffisantes pour tirer des écolières et de leur devoir et diligence ce que l'on en désire, on leur insinuera qu'il y a là tout sur l'heure, et tout au lieu, des punitions toutes prêtes pour elles, qui leur serviront comme de MÉDECINES efficaces pour aider à les guérir de leurs infirmités.

On y usera de trois sortes de médecines qui purgeront les petites malades, et prises par icelles, serviront de préservatifs à celles qui sont saines.

« 21. La première, seront quelque PATER NOSTER et AVE MARIA, et autres prières récitées à genoux par celles qui auront récidivé à quelque faute légère, ou quelque imperfection, par inadvertance ou surprise, sans malice, et sans négligence notable.

« 22. La deuxième sera pour celles qui n'apprennent pas bien, faute d'étudier, et sont tout évidemment paresseuses, et n'emploient en l'école le temps et l'esprit que Dieu leur a donné, et après avoir été plusieurs fois admonestées, et châtiées de la forme de punition susdite de prières, ne veulent s'amender, et croupissent toujours dans leur infirmité : on les mettra sur le banc dit de la MÉTANÉE ; banc de regret, de pénitence et de paresse, sur lequel elles garderont le silence toujours, et ne seront mêlées parmi les autres, ny proche d'elles... et ne

participeront aux bonnes œuvres qui se feront en la classe. Les Maîtresses ne decerneront cette punition ; ce sera la Mère Intendante...

« 23. La troisième espèce de médecine sera plus rigoureuse, **deux ou trois petites verges, liées ensemble, y seront employées** ; mais on ne s'en servira qu'avec beaucoup de circonspection, que fort rarement, et très écharnement, et jamais, s'il se peut. Ce sera pour celles qui jusques à deux ou trois fois auront, ou juré à l'école, ou dit des mensonges tout évidemment, et tout à escient, ou frapé ou batu quelqu'une de leurs compagnes, ou luy faict quelques reproches, ou luy dit des injures, ou désobéi et répondu fièrement la Maîtresse, ou commis en la classe quelque faute notable pour les mœurs, dans laquelle se trouve tout ouvertement de l'offense de Dieu, et du mauvais exemple. Les Maîtresses ne decerneront non plus cette espèce de châtiment. La Mère Intendante étant appelée, et bien informée des fautes commises, des circonstances d'icelles, et des personnes, ira en avertir la Mère Supérieure ; et toutes deux ensemble pourront conclure (si elles jugent unanimement et sans hésiter, qu'il y ait notoïrement, et tout évidemment cause bien suffisante), **que celle qui aura commis la faute soit frappée des verges trois ou quatre coups, ou six, tout au plus haut, selon que le forfait l'aura pû mériter, ce qui s'exécutera par une Sœur converse, aiant le visage voilé (et jamais par les Maîtresses, ny aussi par la Mère Intendante), et ce en tel endroit de la classe, et en telle sorte, que ny la Maîtresse, ny la Mère Intendante, ny les écolières ne voient celle que l'on châtie.**

## CHAPITRE XVII

« Du devoir et comportement des écolières, en apprenant les choses dessus dites. »

On y recommande aux Maîtresses d'exhorter leurs écolières à s'acquitter aussi exactement que possible de leurs devoirs envers Dieu, envers elles-mêmes, envers leurs pères et mères, frères et sœurs, maîtresses et compagnes d'école, etc... et on y entre dans de nombreux détails sur ces différents devoirs.

« ... 15. Ces Règles s'écriront en des tableaux attachés en chacune des classes, et seront luës et exposées par les Maîtresses aux écolières à la dernière leçon de chaque mois, pour examiner les manquemens qui se seront trouvés touchant l'observation d'icelles durant le mois, et se préparer à les mieux garder tout le mois suivant.

## CHAPITRE XVIII

« De l'ordre et distribution des heures, et des exercices durant le temps des classes... »

Telle est l'œuvre pédagogique admirable de Pierre Fourier. Après trois siècles, elle reste debout, montrant la valeur des fondements sur lesquels elle repose. Éducateur de premier ordre, ses conceptions ont devancé leur temps et préparé l'avenir : ce fut un précurseur. Il a rendu à la cause de l'instruction populaire des services dont on ne peut apprécier l'étendue, en établissant la gratuité de l'enseignement primaire, en organisant dans ses écoles l'enseignement simultané par le groupement des élèves en classes et en divisions, et par l'unité des manuels. Ce grand pédagogue fut donc, pour les recteurs et rectrices d'école d'autrefois, un guide précieux qui leur fournit nombre de renseignements judicieux sur la manière d'enseigner et d'organiser rationnellement leurs classes.

OUVRAGES CONSULTÉS. — *Les vraies constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre Dame*, par Pierre FOURIER, 1649 — *La vie du révérend Père Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mataincour*, par Jean BÉDEL, 1869. — *Vie du Bienheureux Pierre Fourier*, par l'abbé CHAPIA, Nancy, 1850, 2 vol. in-8°. — *Les idées pédagogiques de saint Pierre Fourier*, par J. RENAULT, 1919. — *Un éducateur du XVI<sup>e</sup> siècle, saint Pierre Fourier*, par M. CORD'HOME, 1932.

## II. — L'ÉCOLE PAROISSIALE

Le principal des ouvrages pédagogiques parus au XVII<sup>e</sup> siècle est « *L'Escole paroissiale, ou la Manière de bien instruire les enfans dans les petites escoles, par un Prestre d'une Paroisse de Paris. A Paris, chez Pierre Targa, Imprimeur de l'Archevêché de Paris, et Libraire Juré de l'Université, rue S. Victor, au Soleil d'Or. M. DC.LIV.* »

C'est un volume in-12, de 22 pages non numérotées (préface et tables), et de 335 pages numérotées ; en tout 357 pages.

Dans sa Préface, l'auteur expose que le but qu'il poursuit dans cet ouvrage est de faire donner aux enfans une bonne éducation chrétienne, en y employant des maîtres ayant reçu eux-mêmes une bonne instruction religieuse et possédant les vertus qu'ils devront s'efforcer de faire acquérir à leurs élèves, l'exemple étant la meilleure des leçons.

Dans la PREMIÈRE PARTIE, il traite des qualités que doit posséder le maître d'école, qualités qui ont pour bases les trois vertus théologiques : La Foi, l'Espérance et la Charité, et les quatre vertus cardinales : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, lesquelles s'appuient sur l'Humilité « *qui est le fondement de toutes* ». Il donne des explications sur chacune de ces vertus, sur leur pratique, tant à l'égard du maître que de ses élèves, et dresse ainsi le portrait en pied du « *bon maître* » au seuil de « *L'Escole paroissiale* ». C'est le portrait du chrétien qui transfigure et surnaturalise par son christianisme tout son devoir d'état.

En vertu de la « *Prudence* », le maître « *se contentera du possible des enfants* » ; il « *connaîtra leur naturel* » en « *conférant* » avec leur père et leur mère, en remarquant les attitudes et les gestes de chaque élève, et, tout spécialement, ses réactions devant les réprimandes et les châtimens.

Mais aucune qualité ne saurait suppléer en lui au manque de « *justice* ». Etre juste, chose capitale quand on gouverne des volontés humaines, et plus encore peut-être, quand il faut obtenir des obéissances et manier des sensibilités d'enfants. Aussi, « *L'Escole paroissiale* » ne consacre pas moins de dix-neuf paragraphes à la « *Justice du Maître* » où se trouve traité le délicat sujet des corrections. En voici quelques extraits :

« DES SORTES DE CORRECTIONS D'ESCOLE (page 45).

« *La diversité des chastimens ordinaires sont :*

« 1. De donner de la baguette sur les doigts pour faire estudier sur le champ. — 2. Sont les verges sur les mains. — 3. Sur le derrière, tantost plus, tantost moins, selon la grièveté de la faute. — 4. C'est la prison dans laquelle on les enferme l'espace de 2, 3, 4, 5, ou six heures ; et cette punition est pour les endurcis, ou bien pour les fautes grièves, comme larcin, impuretés, des-obéissance notable aux parens. — 5. C'est la place de l'asne, les revestir des habits de l'asne qui sont : un vieux haillon, un balay en main, un vieux carton fait en forme de teste d'asne à la teste, et un placar d'un asne attaché au dos, avec la risée des Escoliers qui crieront à l'asne, et mesme les mener à l'entrée de l'Escole, et le faire huer de tous les Escoliers ; cette punition s'applique aux paresseux qui ne veulent rien apprendre et qui souvent ne savent point leurs leçons. »

Cette humiliation de « *l'asne* » se ressent de cette cruauté impitoyable qui attirait les gens les plus raffinés de l'époque au lieu des

« *expositions* » de criminels et des exécutions capitales accompagnées des plus horribles supplices.

« *Les cajolleurs de l'Escole, on les fera mettre à genoux ; ceux de l'Eglise doivent estre fouëttés sans remission, et demander pardon à Dieu à genoux, et les menteurs aussi. Les des-obeissans sont punis de la mesme façon, ceux qui manquent au service souvent ; ceux qui font l'Escole buissonnière, il faut les chastier exemplairement, et les emprisonner à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> fois ; puis en advertir à la 4<sup>e</sup> fois leurs parens, et s'ils n'y donnent ordre, on les met dehors.* »

Le système disciplinaire de l'école comporte aussi des récompenses.

« *La vertu de l'Observance doit aussi inciter le Maître à récompenser les enfans selon leur mérite, et pour cet effect il pourra se servir des moyens suivans pour les encourager à mieux faire, et inciter les paresseux à les imiter* (page 46).

« 1. — *Il faut distribuer et placer les Escoliers chacun selon son mérite et science, ce qui se fait à leur entrée, et qui se renouvelle tous les quinze jours, par les exemples ou thèmes, et mesme encor plus souvent par les disputes journalières, pour gagner les places les uns des autres ; en quoy il doit bien prendre garde de donner à un chacun la place qui luy appartient, se gardant bien de favoriser personne, à cause de sa condition, de ses biens ou de sa parenté. Il pourra pourtant, CÆTERIS PARIBUS, préférer quelquefois, et sous main, quelques enfans paresseux, pour les encourager à bien faire.*

« 2. — *Il faut louer les diligens publiquement, pourveu que cela ne puisse pas enfler la Vanité de celui que l'on veut encourager à la Vertu, ce qui dépend de l'industrie du Maître.*

« 3. — *Il doit leur donner quelques récompenses honoraires, comme images, grandes, petites, médiocres, enluminées, enjolivées de papier marbré, chacun selon son mérite ; les dites images pourront estre signées de luy, pour leur sauver le fouët, une, deux ou trois fois ; excepté pourtant pour les fautes d'Eglise, des-obeissance à la maison, larcin, impuretés qui sont des cas irrémissibles. Et d'autant que des choses ne sont estimées qu'à proportion de ce qu'on les fait valoir, le Maître les doit donner avec appareil ; relevant sa marchandise, si c'est des Agnus, des Chapelets, livrets, selon son petit pouvoir, imitant en cela un petit mercier, qui relève beaucoup sa marchandise, qui de soy n'est pas grand chose.* »

« DE LA VÉRITÉ A L'ESGARD DU MAISTRE (page 48).

« *...Cette vertu doit estre grandement recommandable à un Maître, dont les paroles doivent estre la vérité mesme. C'est pourquoy il ne doit*

jamais rien avancer à la volée, mais seulement ce de quoy il soit bien assuré, principalement en la Doctrine Chrestienne, et pour les histoires, par ce qu'il se met en hazard de perdre son crédit envers les parens et les enfans qui reconnoistraient cela ; aussi il ne doit jamais rien promettre à personne qu'il ne tienne, principalement si c'est quelque chose favorable ; et s'il promet quelque correction avec advertance, et sans restriction à un Escolier, pour faute qu'il auroit faite, il doit l'exécuter sans remission, afin que ses parolles soient de plus grand poids et ses menaces plus apprehendées par les siens ; car s'il promet légèrement et qu'il ne tienne pas quelque punition, pour quelque chose qu'il auroit deffenduë, et qu'il n'exécute pas : tout ce qu'il dira sera mesprisé en après, comme pour les enfans ordinairement font leurs parens, qui ont bien souvent plus de passion que de raison. »

Dans le deuxième chapitre de la première partie, l'auteur parle de « la chambre ou salle d'école », de ses dimensions en rapport avec le nombre des élèves, de ses ouvertures, portes et fenêtres, du « cabinet du maître », donnant « sur cette grande salle », disposé et éclairé de telle sorte qu'il puisse, « hors le temps de la leçon », « remarquer les actions des escoliers ».

En hiver, le local sera chauffé. Le maître s'assoiera « dans une chaire à bras » dont le siège sera haut de deux pieds. Les enfans auront leurs bancs ; ceux qui écrivent se placeront devant des tables « au lieu le plus clair de l'école ». Chacun a sa place assignée. Il y aura lieu de mettre à part « ceux qui sont ordinairement pleins de vermines et de saletés en leurs habits, aussi bien qu'en leurs paroles et postures ».

Des images saintes orneront les murs : un Crucifix, peint ou en relief, la sainte Vierge, saint Joseph, saint Nicolas, patron des escoliers, et aussi le saint Patron du diocèse. A quoi s'ajoutera une représentation du « Jugement général ».

Le reste de l'ameublement se composera d' « attaches porte-manteaux », d'un « coffre » pour les papiers, les écritaires, les livres des élèves, d'une armoire qui contiendra la petite bibliothèque du maître, les objets du culte avec lesquels les escoliers apprennent à servir la messe, les « images des mystères » et les registres et tablettes : registre des noms et des rétributions scolaires, tablettes « pour marquer les absents », etc...

« L'Escole paroissiale » énumère les livres dont il convient que le maître fasse usage, et qui devront prendre place dans l'armoire : *La Vie des Saints*, du Père Ribadeneyra, *La Fleur des exemples*, « pour en tirer des histoires », le catéchisme du diocèse, de « petits



abrégés des mystères », le *Paradisus puerorum*, « excellent pour les Histoires, dont le Maistre doit faire bonne provision, en ayant besoin à toutes sortes de rencontres, car les enfants retiennent plutôt les exemples de leurs semblables, que les préceptes » ; le *Livret des Méditations de saint Bonaventure*, le *Pédagogue chrétien*, « lequel est très excellent, et pour la Doctrine, et pour les Histoires belles et bien à propos qu'il contient » ; le *Guide des pécheurs*, de Louis de Grenade ; la *Grammaire latine* de Despautère.

« Il pourra encor avoir dans cette armoire des petites et grandes images de plusieurs sortes, Agnus, Chapelets, pour récompenser les diligents en temps et lieu : par exemple, il y aura des feuilles contenant 36 petites images, des feuilles de 25 qu'il coupera et distribuera aux petits ; il aura des images à trois sols et trois sols et demy la douzaine, où il y en aura deux à chaque feuille à couper,... n'espargnant rien pour animer ses Escoliers à la Vertu. »

Dans la DEUXIÈME PARTIE du livre, de la page 110 à la page 222, l'auteur traite de la PIÉTÉ, qui s'enseigne surtout par le « Catéchisme ».

Deux après-midi seront réservés à l'étude du catéchisme diocésain.

Dans la TROISIÈME PARTIE, qui comprend les cent dernières pages du livre (233 à 335), l'auteur traite « de ce qui se doit enseigner à l'Escole, qui est la Science ». « La première chose donc qui se trouve dans les principes de la Grammaire, c'est de sçavoir lire ; la deuxième, écrire ; la troisième, la connoissance et intelligence des langues ; la quatrième, la méthode de s'en bien servir ; et la cinquième, la manière de la déclarer et l'enseigner aux autres. Les deux premières appartenant spécialement aux petites Ecoles, et le commencement de la troisième, à l'esgard de quelques enfans seulement qui se disposent aux Collèges. Nous avons icy à traiter, en nostre PREMIER CHAPITRE, de la manière de bien montrer aux enfans à lire en LATIN et en FRANÇOIS ».

#### « ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

« ...Pour bien monstrer à lire, il se faut bien garder d'embrouiller les Enfans, en leur voulant enseigner tout à la fois à assembler, lire en François et en Latin ; mais il faut se servir de l'ordre, et ne point entreprendre de les faire voler dans la lecture, avant que de sçavoir espeler les lettres. Car voulant les avancer en leur apprenant tant de choses à la fois, on leur rend la lecture si confuse, qu'outre qu'ils sont long-temps à apprendre, ils ne sçavent jamais bien lire, ny Latin ny François... (page 234).

« Pour procéder donc par ordre, il faut : 1<sup>o</sup> Enseigner aux petits enfans à connoître les lettres. 2<sup>o</sup> A les assembler pour en faire des syllabes. 3<sup>o</sup> A espeler les syllabes, pour en faire des mots ; et en suite, lire les mots, pour en faire des périodes Latines, puis bien lire en François.

« DE LA FAÇON DE MONSTRER LES LETTRES AUX ENFANS (page 235).

« Il faut considérer quels enfans on doit enseigner ; car s'ils sont petits, et qu'ils ayent l'esprit dur, ils seront plus tardifs, et par conséquent il y faut plus employer de temps, leur monstrent moins de Lettres à la fois, et leur faire repeter plus souvent qu'à ceux qui auroient un bon esprit, bonne volonté, et le jugement fait ; pour ceux qui auront l'esprit dur, et seront avec cela paresseux, il faut avoir une GRANDE PATIENCE et INDUSTRIE pour leur faire connoître leurs lettres. Enfin plus un enfant a d'esprit et de jugement, plus il le faut pousser et inciter, s'il a bonne volonté ; et moins il en a, et plus il faut employer de temps, de soin, et le faire moins avancer en une autre leçon, puis qu'il oublie plus facilement, et apprend plus difficilement que les autres.

« DE LA FAÇON DU PREMIER ALPHABET.

« Pour bien monstrent aux enfans les lettres, il leur faut faire apporter, au commencement, un petit Livre de quatre ou cinq feuillets qui contiennent : 1<sup>o</sup> Les Lettres communes, capitales, abréviations, italiennes, grandes et petites. 2<sup>o</sup> Deux colonnes de syllabes, de toutes les lettres qui se peuvent assembler, tant avec les simples voyelles, comme **ba, pa**, comme avec une liquide et une voyelle comme **bra, bla**. Il y a vingt-deux lettres Latines, **a, b, c, d, e, f, g, h, i, l, m, n, o, p, q, r, s**, (autre **s** en forme de **i**), **t, u, v, x, z**, (et deux abréviations), et deux grecques, **k**, et **y** ; les lettres se divisent en voyelles et consonnes ; les voyelles ainsi dites, à cause qu'elles donnent le son à la syllabe, sont cinq Latines, **a, e, i, o, u**, et une grecque **y** ; entre ces voyelles, il y en a 2 qui servent quelques fois de consonnes, autres fois de voyelles, **i, u** ; quand elles servent de voyelles, elles sont marquées **i, u** ; quand elles servent de consonnes, elles sont marquées **j, v**. Pour les bien distinguer au son aussi bien comme en la prononciation, au lieu de dire **i**, il faut dire **ie**, comme au lieu de dire **i, o, io**, il faudrait dire **ie, o, io** ; de mesme l'**v** consonne, au lieu de dire **u, o, vo**, il faudrait faire prononcer **vé, o, vo**, y ayant pareille raison de les faire consonner comme **bé, pé, té**. Des voyelles, il y en a de doubles, qui s'appellent diphtongues, c'est à dire deux voyelles jointes ensemble, et qui ne rendent qu'un seul son, comme **æ** sonne **é** ; **a, u**, et **o, u**, qui donnent le son **au** et **ou**. Voilà ce qui est des voyelles.

« Pour ce qui est des consonnes, il y en a dix-sept Latines, à sçavoir **b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s**, (s qui ressemble à **f**). **t, x, z**, et une grecque **k**. De ces consonnes, il y en a treize qui s'appellent MUTES, c'est à dire qui ne sonnent jamais qu'avec des voyelles, à sçavoir **b, c, d, f, g, h, m, n, p, q, r**, (s qui ressemble à **f**) ; quatre liquides qui se joignent entre une voyelle et une consonne, pour faire une syllabe, comme **ble, bre, mne, smi** ; quelquefois aussi **s** se joint avec un **p, t**, comme **spi, sti** ; or, afin de bien faire connoître aux enfans les lettres, il faut que le premier Livre d'Alphabet soit composé de la sorte que nous allons dire.

« DE LA COMPOSITION DE L'ALPHABET.

« Le premier livre de l'Alphabet doit estre composé seulement de quatre ou six feuillets ; la première page doit contenir les vingt quatre Lettres communes de l'Alphabet, **a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s**, (s qui ressemble à **f**), **t, u, v, x, y, z** ; le mesme Alphabet sera mis à rebours en suite, commençant par la dernière **z**, et finissant par la première **a**. — 2<sup>o</sup> Il doit avoir les vingt quatre lettres Capitales, qui servent à marquer la première lettre des périodes et des noms propres ; lequel Alphabet sera mis en suite à rebours comme dessus. — 3<sup>o</sup> Les vingt quatre lettres Italiennes, pour distinguer, par Caractères, la diversité des mots Latins et François meslez ensemble, ou les titres des Chapitres, ou des articles. — 4<sup>o</sup> Les Ligatures de quelques lettres, qui de plusieurs composent un caractère, comme **is, il, si, sl, isl, sb, st**, et les Abréviatures qui sont les cinq voyelles qui ont au dessus une petite marque en façon d'accent circonflexe grec, comme **â, ê, î, ô, û, n, m**. — 5<sup>o</sup> Deux Alphabets des anciens Caractères Gotiques, que les enfans doivent connoître pour pouvoir se servir de Livres, qui se trouvent en grande quantité écrits et imprimés en cette forme ; l'un des lettres communes avec les abréviatures et ligatures ; et l'autre en lettres Majuscules, Capitales (page 237).

« DE LA FORME DU SYLLABAIRE.

« Après ces Alphabets, ce Livret doit contenir le SYLLABAIRE, c'est à dire des syllabes séparées avec points, surtout l'Alphabet, tant de deux que de trois lettres, en cette sorte :

**ba, be, bi, bo, bu.**

**ca, ce, ci, co, cu.**

**da, de, di, do, du.**

**za, ze, zi, zo, zu.**

**bra, bre, bri, bro, bru.**

**bla, ble, bli, blo, blu.**

**era, ere, eri, ero, eru.**

**tra, tre, tri, tro, tru.**

« Et en suite de ce syllabaire, il y doit avoir, en ce mesme livre, le PATER, AVE, Credo, MISEREATUR, CONFITEOR, BENEDICITE, AGIMUS, ET BEATA, et ANGELE DEI, imprimés en lettres communes, grosses et bien distinguées, les syllabes séparées l'une de l'autre environ de l'espeur d'un teston de France... (page 238).

« DEUXIÈME SORTIE DE LIVRE POUR ESPERER.

« Quand les Enfans commencent à espeler, il leur faut donner un livre qui soit composé du MAGNIFICAT ; — NUNC DIMITTIS ; — SALVE REGINA, verset et oraison ; des sept Psalmes (pénitenciaux), des Litanies des Saints, du Saint nom de Jésus, et de celle de la sainte Vierge ; d'une Liste des nombres des chiffres communs, **1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 200, 300, 1.000** ; et des versets des responses de la Messe... (page 239).

« DU TROISIÈME LIVRE POUR LIRE EN LATIN.

« Le troisieme livre doit estre imprimé en lettres mediocres et lisibles contenant l'office de Nostre-Dame, celui de la Sainte Croix, du Saint Esprit ; les sept Psalmes, l'office des Trespasés et les Vespres du long de la semaine, avec les responses de la Sainte Messe, les Hymnes du Diocese qui se disent à Vespres... ; et en suite leur donner des livres François, 1<sup>o</sup> En grosses lettres, et en suite en petit volume, à ce que la grandeur des caracteres les facilite à la connoissance des mots, et le changement frequent de volume les encourage à bien apprendre.

« DE LA MÉTHODE A MONSTRER LES LETTRES.

« Pour bien monstrer les lettres, il faut les faire commencer à bien faire le signe de la Croix, puis avec une petite touche d'un bout de plume, et non pas de fer ou de cuivre, ce qui gaste et deschire les livrets, le Maître leur fera tenir le livret par le milieu, de la main droite, et la touche, de la gauche ; puis les ayant encouragé à bien apprendre, leur monstrera les trois ou quatre premières lettres à la première leçon, leur faisant repeter trois ou quatre fois, puis les prenant à rebours leur fera monstrer avec la touche, et nommer ces trois ou quatre lettres, et en suite, les donnera à leur décurion (Moniteur) pour avoir soin de leur faire repeter leur leçon, et leur apprendre les 3 ou 4, suivantes ; à la seconde leçon, il leur doit faire repeter la première, et s'ils la savent bien, c'est-à-dire qu'ils connoissent et nomment bien les lettres, il leur fera repeter quatre autres lettres ensuivant, et ainsi les donnera à faire reciter la première et seconde leçon à leur Decurion, et en suite en

apprendre une autre pour le jour suivant ; faisant toujours repeter toutes les lettres precedentes, avant que de leur en faire apprendre de nouvelles. Quand il leur aura bien fait comprendre, connoistre et nommer toutes les lettres de l'Alphabet, il leur fera dire à rebours, puis leur fera toucher et nommer tantost une lettre au milieu, tantost à la fin, tantost au commencement. Et quand ils sçauront bien ce premier Alphabet, il passera à leur faire apprendre les autres, et les abbreviations et ligatures, selon la mesme méthode...

« DE LA MANIÈRE DE MONSTRER A ASSEMBLER LES LETTRES (page 241).

« Pour bien faire prononcer aux enfans les syllabes, par exemple, 1<sup>o</sup> **ba**, il faut qu'il leur fasse dire **b**, **a**, **ba**, seulement, se gardant bien de leur faire dire tout ensemble **ba**, **be**, **bi**, **bo**, **bu**. — 2<sup>o</sup> Quand **e** se rencontre avec un **a**, avec un **o**, un **u**, il leur apprendra qu'il se prononce comme un **q** ; et quand il se rencontre avec un **e** et un **i**, on le doit prononcer comme une **s**. — 3<sup>o</sup> Quand le **g** se rencontre avec un **a**, un **o** et un **u**, il le faut faire sonner comme un **gamma** grec qui s'appelle **g** dur. Quand il se trouve avec un **e** et un **i**, il sonne comme une **j** consonne, **ge**, **gi**, qui s'appelle **g** mol... Voyla ce qui est de plus remarquable pour bien monstre à assembler ; nous en toucherons encor quelque chose dans l'article de la lecture Française. Cely suffira pour la LATINE, QUI EST LE FONDEMENT DES AUTRES. »

Pour bien comprendre les observations qui précèdent, il faut savoir qu'autrefois la lettre **i** servait indifféremment pour représenter la voyelle **i** et la consonne **j** ; de même la lettre **u** représentait tantôt la voyelle **u**, tantôt la consonne **v**. Le mot **juge**, se représentait par **iuge** ; le mot **jamais**, par **iamais** ; le mot **jeune**, par **ieune** ; le mot **Jésus**, par **Iésus** ; le mot **livre**, par **liure** ; le mot **travail**, par **trauail** ; le mot **mauvais**, par **mauuais** ; le mot **souvent**, par **soüuent**, etc...

« DE LA MANIÈRE D'ENSEIGNER A ESPELER (page 243).

« Pour bien monstre à espeler, ou assembler les syllabes pour en faire des mots, en faisant sonner les mesmes syllabes par la prononciation des lettres, supposé que l'enfant connoisse parfaitement tous les caractères, et qu'il les fasse sonner en syllabes, car le Maître doit faire son possible pour leur bien faire assembler les syllabes du syllabaire, tant de deux que de trois lettres, selon la méthode prescrite en l'article précédent, avant que de leur faire espeler des mots entiers, car il leur donneroit une double difficulté...

## « MANIÈRE POUR COMMENCER A LIRE EN LATIN (page 246).

« Quand donc l'Enfant sçaura bien espeler, il faut, pour le commencer à faire lire, donner sa leçon à quelque endroit qu'il ne sçache point par cœur, comme aux sept Psalmes, etc..., et non pas au PATER, AVE, CREDO, BENEDICITE, et RESPONCE de la Messe, parce que, quand on leur fait lire ce qu'ils sçavent par cœur, ils n'apprennent rien pour la lecture ; c'est pourquoy, pour les commencer, il faut leur donner leur leçon, par exemple : DOMINE NE IN FURORE ; pour quoy faire plus facilement, le Maistre doit mettre son doigt sur le reste du mot, et ne faire paroistre qu'une syllabe à la fois, laquelle il fera prononcer à l'enfant, en la luy faisant marquer de sa touche, et ainsi de syllabe en syllabe ; et quand il prononcera facilement les syllabes sans hésiter, il luy fera prononcer les mots, mettant son doigt sur le mot suivant, pour lui faire prononcer le precedent, en le luy faisant monstrer de sa touche. Quand l'enfant manquera, il ne luy faut pas dire le mot, mais il luy faut espeler, puisque CE QUI EST ESTUDIÉ SE RETIENT MIEUX QUE CE QUI EST SIMPLEMENT PRONONCÉ ET SUGGÉRÉ...

## « DE LA LECTURE FRANÇOISE (page 248).

« La lecture Françoise estant bien plus difficile à prononcer que la Latine, encore qu'elle s'crive avec les mesmes lettres ou caracteres distinguez en voyelles, diphthongues, consonnes et liquides, excepté le **k**, qui ne sert qu'aux mots Grecs escrits en caractères Latins, comme nous avons dit cy dessus aux Articles de la lecture Latine ; c'est pourquoy nous ferons quelques observations, pour faciliter la bonne méthode aux Maistres et aux enfans.

## « DE LA DISPOSITION REQUISE AUX ENFANS POUR LIRE EN FRANÇOIS.

« Il faut premierement que les enfans, avant que d'estre mis à la lecture Françoise, sçachent bien lire en Latin en toutes sortes de livres, car cette lecture estant le fondement de la Françoise, puis qu'elle contient les mesmes caractères et syllabes, si on montre à un enfant à lire en Latin et en François tout ensemble, il donnera grande peine au Maistre, n'apprendra la lecture qu'à force, avec longueur de temps, et mesme bien souvent n'estant pas bien fondé dans la lecture Latine, quand il commence le François, il oublie la première en apprenant la deuxiesme ; ce qui n'arrive quasi jamais quand il est bien habitué en la lecture Latine, avant que d'estre montré en la Françoise. Il faut donc que les enfans sçachent bien lire en latin, pour leur donner un petit livre François, premierement, parce que changeant souvent de livre, ils

s'encouragent à mieux apprendre. Faut encore que le premier et deuxiesme livre François qui leur sera donné soit de grosses lettres bien imprimées, parce que donnant des lettres menues à un enfant, on luy donne double difficulté à sur-monter : à sçavoir la distinction des caractères, l'assemblage et la prononciation des mots. Il faut aussi toujours QUE CE LIVRE CONTIENNE QUELQUE SUJET DE PIÉTÉ, afin qu'apprenant à le lire, ils en puissent quand et quand sucer le fruit.

« DU COMMENCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE CETTE LECTURE (page 249).

« Quand on commence à monstrer la lecture Françoisise à un enfant, il luy en faut monstrer les difficultez petit à petit, et il est necessaire qu'il ne quitte pas sa lecture Latine entierement, mais qu'il en lise en suite de chaque leçon Françoisise, quatre ou cinq versets à la fois, jusqu'à ce qu'il commence à bien lire en François, et alors il quittera entierement la Latine.

« DES PREMIÈRES DIFFICULTÉS POUR LA PRONONCIATION.

« La premiere remarque qu'il faut faire entendre à l'enfant, c'est que un **a**, joint à un **i**, se prononce comme **e** ; exemple **faire** comme **feré**, **gai** comme **gué** ; au comme un **o** ; exemple **heaume**, faut prononcer **heôme** ; **pauure** comme **pôure**. Quand la voyelle se distingue d'avec une autre qui y est jointe, il y a ordinairement deux petits points sur la dernière, comme **haïr** est distingué de **haine**, ce qui se voit plus ordinairement quand il y en a trois jointes ensemble : comme **poüille** ; trois voyelles ne servant qu'à faire un seul son ; **e** féminin se prononce comme en Latin, et est marqué d'un petit accent au dessus comme **bonté**, **chastié** ; **e** masculin se prononce sans son, comme **docte**, **fable**...

« MOYEN DE FAIRE ENTENDRE CES DIFFICULTÉS AUX ENFANS.

« Le Maistre doit avec discretion, par ordre, et non tout à coup, à chacun selon la portée de son esprit, faire entendre ces difficultés à ses Escoliers : par ce que si tout au commencement de la lecture Françoisise il vouloit faire exercer toutes ces reigles, il leur accableroit l'esprit ; mais il doit commencer par les principales et ainsi avancer par ordre, à mesure qu'ils avanceront dans la lecture Françoisise.

« IL FAUT FAIRE GARDER LES PONCTUATIONS (page 252).

« Il doit encore observer que, quand son Escolier scaura bien prononcer en lisant tous les mots François, il luy doit faire garder les

points, virgules et parenthèses, faisant poser un peu à la virgule, plus aux deux points, et prendre haleine au point ; abaisser la voix à la parenthèse. Faut encore prendre garde de les bien faire prononcer, leur faisant ouvrir la bouche, deserrer les dents et parler d'une voix claire ; tachant de se rendre attentif de la veuë et de l'oreille, pour les reprendre mieux, quand ils manquent, les faisant arrêter quand il est besoin qu'il soigne à autre chose.

« DE LA MANIÈRE D'AVANCER LES ENFANS EN CETTE LECTURE.

« Quand les enfans auront leu leur PREMIER LIVRE, il leur en faut faire donner un autre un peu plus difficile à lire, et quand ils liront bien dans le François, il leur fera apporter une CIVILITÉ qui est un livre contenant tous les devoirs des enfans tant envers Dieu et leurs parens, que la bienséance et conduite des bonnes mœurs tant Chrétiennes que civiles ; et ce livre est imprimé en caractere différent des autres. C'est pourquoy il est plus difficile à lire ; aussi contient-il un Alphabet des mesmes caracteres, et un syllabere, lesquels il leur fera veoir avant que commencer la lecture de ce livre.

« DE LA LECTURE DES ESCRITS A LA MAIN (page 253).

« Quand ils sçauront bien lire dans la CIVILITÉ, le Maistre doit commencer à monstrier l'Escriture, et alors il leur doit faire lire en des papiers ou parchemins escrits à la main, leur en donner des mieux escrits pour le commencement, et ainsi avançant toujourns de difficile en plus difficile escriture à lire.

« DE LA LECTURE DES CARACTÈRES GOTHIQUES.

« Durant qu'ils apprennent la CIVILITÉ, et les lettres escrites à la main, le Maistre les fera lire en quelque livre imprimé en lettres Gothiques, leur faisant bien connoistre les caracteres, ligatures, abregés et grandes lettres ; en cette espece de caractere, une fois le jour seulement. Voyla ce que nous avons pû remarquer, qui peut servir à la bonne lecture François, tant pour l'enseigner que pour l'apprendre. »

On peut se demander pourquoi l'auteur demande qu'on exerce les enfans à la lecture des livres imprimés en caractères GOTHIQUES. Pour s'en rendre compte, il faut savoir que les premiers livres imprimés l'ont été avec des caractères de ce genre. Ces ouvrages, notamment des « HEURES », des livres de prières, des bibles, etc... étaient encore en usage au XVII<sup>e</sup> siècle, surtout dans les églises. La Bibliothèque de Besançon en contient une belle collection. D'ailleurs,



avant la découverte de l'imprimerie, les livres de chant utilisés dans les églises, les bibles, les traités de théologie étaient écrits à la main en beaux caractères GOTHIQUES. C'est pourquoi les élèves étaient alors initiés à la lecture de ces ouvrages dont ils pouvaient avoir à se servir.

« DE LA MÉTHODE POUR ENSEIGNER L'ÉCRITURE. »

Après avoir enseigné la méthode à suivre pour apprendre à lire aux enfants, l'auteur traite de l'enseignement de l'écriture. Son intention n'est pas d'en faire des artistes en calligraphie, « *mais seulement de donner quelque méthode de pratique, pour montrer l'écriture COMMUNE aux enfants qui sont enseignés dans les petites Ecoles, leur donnant dès le commencement de bons caractères, et leur faisant prendre de bonnes habitudes et éviter les mauvaises, tant au corps des lettres qu'en la façon de les bien former, et tenir le corps, la main et les doigts dans une posture facile et décente...* (page 254).

« DES PLUMES ET DU CANIF DES ÉCOLIERS.

Le Maître aura soin que tous les « *escrivains* » apportent chaque jour deux plumes d'oie et un canif pour apprendre à les tailler ; que chacun d'eux ait aussi une main de papier « *relié et couvert proprement d'une carte* », de l'encre dans un cornet de plomb ou de corne et de la poudre pour sécher l'encre. Le Maître montrera aux élèves la manière de bien tailler la plume. Il devra s'appliquer à bien écrire afin de donner aux élèves de beaux modèles à imiter. Ces modèles seront écrits sur des feuilles volantes ou sur les cahiers des élèves et préparés en dehors des classes. On apprendra à l'élève à bien tenir la plume...

« MANIÈRE D'APPRENDRE L'ORTHOGRAPHE (page 271).

« *Pour stiler les enfans à écrire et se servir de leur écriture..., il faut leur donner quelque Histoire, ou discours à copier d'un livre François, leur recommandant de ne rien obmettre de ce qu'ils trouveront marqué, soit point, virgule, accent, lettres majuscules, etc... et mesme de bien former leur écriture ; c'est là la meilleure façon que l'on puisse donner. De disputer icy la meilleure orthographe, c'est une si grande controverse en ce temps que j'ayme mieux n'en dire mot...*

## CHAPITRE III

« DU GET A LA MAIN ET A LA PLUME (page 274).

« Comme il y a des enfans de toutes sortes de conditions dans une Escole, aussi leur faut-il enseigner les sciences pour commercer parmy le monde. Or il est à propos que le Maistre monstre à ses enfans non seulement à lire et à escrire, mais aussi à compter et à GETTER tant à la main que à la plume, de quoy je vous veux donner icy une petite methode... Le Maistre advertira ceux qui doivent GETTER d'apporter une petite bourse contenant trente six pièces ou GETTONS de cuivre, ou vieux deniers qui ne puissent plus servir... Les Lundys et Samedys apres midy, le Maistre fera assembler les enfans qui doivent apprendre à GETTER en quelque coin des tables d'escriture et leur monstrera d'abord à connoistre les caracteres ordinaires dont on se sert pour marquer les sommes qui sont :

un, deux, trois, quatre, cinq six, sept, huict, neuf, dix, onze,  
I II III. IV V. VI. VII. VIII. IX. X XI.

douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf,  
XII. XIII. XIV. XV. XVI. XVII. XVIII. XIX.

vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, septante, octante,  
XX. XXX. XL. L. LX. LXX. LXXX.

nonante, cent, deux cent, trois cent, quatre cent, cinq cent, six cent,  
XC. C. IIc. IIIc. IVc. Vc. VIc.

sept cent, huict cent, neuf cent.

VIIc. VIIIc. IXc.

« Après ces chiffres on a coustume de mettre trois sortes de marques pour signifier trois sortes de monnoyes, par lesquelles on compte le plus communement, qui sont DENIER, SOL, LIVRE, comme en cet exemple **VJl. VIIs. VIII d.** qui veut dire six livres, sept sols, huict deniers ; et le Maistre se doit contenter, pour la premiere leçon, de bien faire connoistre une partie des caracteres, et les marquer sur une tablette noircie, avec de la craie blanche, de laquelle il se doit servir ; et en l'autre leçon il doit faire connoistre le reste, leur donnant mesme de ces caracteres de somme dans leurs exemplaires, tant pour leur apprendre à les bien connoistre, que à les bien marquer... »

« DE LA MANIÈRE DE MONSTRER A GETTER A LA PLUME (page 278).

« Cette façon de GETTER est encore plus utile et plus courte que la première ; c'est pourquoy le Maistre aura soin de l'enseigner à ses enfans le Mardy et le Vendredy.

« Comme ceci est une autre maniere de GETTER, aussi se sert on en icelle d'autres caracteres appellés vulgairement CHIFFRES ; desquels il faut donner la connoissance aux enfans ; pour quoy faire le Maistre marquera avec de la craye blanche les chiffres sur une tablette de bois noircy ; ces chiffres sont composés de neuf sortes de caracteres seulement : **1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9....**

« Il faut enseigner aux enfans que quand plusieurs caractères se trouvent joints ensemble, le 1<sup>er</sup> qui est au bout à droite du papier vaut autant qu'il marque, et s'appelle nombre simple. Le 2<sup>e</sup> en suite vaut autant de dizaines qu'il contient d'unités, comme si c'est **4**, il vaut quarante. Le 3<sup>e</sup> vaut autant de centaines, comme si c'est **5**, cinq cens. Le 4<sup>e</sup> vaut autant de mille, comme si c'est **6**, sera six mille...

« MANIÈRE DE MONSTRER A ADJUSTER LES SOMMES (page 280).

« Quand les enfans connoistront bien les caractères assemblés et les nommeront sans difficulté, ce qui est tres necessaire, leur en faisant faire et nombrer dans leur Livre quantité, il leur donnera une petite somme à adjuster, composée seulement de centaines et de dizaines en nombre de LIVRES seulement...

« MANIÈRE DE MONSTRER A ADJUSTER LES LIVRES, SOLS ET DENIERS (page 281).

« Pour bien assembler les sommes de diverses especes, il faut proposer aux enfans une somme de livres, de sols et de deniers à assembler, leur faisant entendre que quand on a assemblé les deniers ensemble, ce qui reste de deniers au dessus des DOUZAINES, il le faut poser au dessous de la colonne, et retenir les sols pour les adjuster avec les sols...

« MÉTHODE POUR ENSEIGNER LES PRINCIPES DE LA LANGUE LATINE ET GRECQUE (page 283).

« Entre les enfans des petites Ecoles, il s'en trouve toujours quelques uns qui sont capables et peuvent s'avancer dans les Estudes. C'est pourquoy il est bon, tant que faire ce peut, que les Maistres d'Escole qui ont estudié, sachent une bonne methode pour enseigner à leurs Escoliers les principes de la langue Grecque et Latine, et les rendre capables d'aller à quelque bon College, à la sixiesme, ou cinquiesme classe, pour y estre des meilleurs... »

Les enfants auxquels on peut enseigner le Latin sont ceux « qui ont le jugement bon, la memoire suffisamment heureuse, quelque esprit et les moyens de fortune raisonnables pour s'avancer aux estudes... »

L'auteur envisage ensuite les différentes déclinaisons des noms, les différents cas correspondant à leurs fonctions diverses, leur genre, leur nombre ; les déclinaisons des adjectifs, des pronoms ; les conjugaisons des verbes, etc...

Dans un dernier chapitre qui a pour titre : « DE LA PRATIQUE JOURNALIÈRE DE L'ESCOLE », de la page 314 à la page 335, l'auteur donne l'emploi du temps à suivre chaque jour le matin et le soir, parle de l'heure d'entrée à l'école, de l'assistance à la Messe, etc..., des jours de congé, « du feu en hiver », étant raisonnable « que les enfans fournissent du bois durant l'hiver, s'ils veulent se chauffer, soit qu'ils en apportent tous les jours quelque baston ou buchette, soit qu'estant trop petits ou foibles pour ce faire, les parents moiennés en fassent apporter au commencement de l'Hyver une charge raisonnable pour chaque enfant ». Il recommande enfin au Maître de dresser un « Agenda où sera marqué l'ordinaire tous les ans, tous les six mois, tous les mois et tous les jours, auquel il pourra adjoûter ou diminuer, selon les lieux et le temps, ce qu'il jugera à propos. Cet ordre pourra s'écrire dans une grande feuille ou carte, qui sera attachée contre la muraille, pour y avoir recours facilement, comme à l'ordre de bien diriger l'Escole, de peur que se fiant trop à sa memoire, il ne manque à quelque pratique de consequence. »

### III. — DEMIA

Trente-quatre ans après la publication de « L'Escole paroissiale » paraissait un autre traité de pédagogie intitulé : « Reglemens pour les Ecoles de la Ville et Diocese de Lyon dressez par Messire Charles Demia, Prêtre, Promoteur général Substitué de l'Archevêché et Directeur general des dites Ecoles par autorité de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Camille de Neufville, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France, Commandeur des Ordres du Roi, et Lieutenant General pour sa Majesté aux Païs de Lionnois, Forêts et Beaujolais. A Lyon, aux dépens du Bureau des Ecoles. Et se vendent chez André Olyer, rue Tupin, à la Providence. »

C'est un ouvrage in-4° de 140 pages, qui se trouve à la Bibliothèque de Besançon sous le N° 229.506. Il a appartenu autrefois au Séminaire de Besançon. Il n'est pas daté ; mais comme le dernier

document qu'on y signale est un édit de février 1688, et que l'auteur est décédé en 1689, on peut en conclure qu'il a été imprimé en 1688.

Charles Démia est né à Bourg-en-Bresse le 3 octobre 1637. Il fit ses études au collège de cette ville, les continua dans celui de la Trinité à Lyon, et les termina brillamment au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Ordonné prêtre le 14 mai 1663, il rentra à Bourg. En 1664, le vicaire général de Lyon le chargea de « *la visite des paroisses de Bresse, Bugey* » et pays limitrophes. « *Il découvrit, en y procédant, une profonde ignorance, et aiant remarqué d'ailleurs que la Jeunesse de Lyon, particulièrement les Enfans du menu peuple, étoient dans le dernier libertinage, faute d'instruction, il prit de là résolution d'apliquer tous ses soins à l'établissement des Catéchismes et de la discipline des Ecoles.* »

En 1666, il adressa des « *Remonstrances particulières* » à Messieurs les Prévôt et Echevins de Lyon, « *pour leur faire connoître la nécessité et l'utilité de l'établissement des écoles pour l'instruction des enfans du PAUVRE PEUPLE.* »

Le 30 décembre 1670, le Magistrat de Lyon affecta une somme annuelle de deux cents livres à l'établissement et entretien d'une école publique « *pour instruire les PAUVRES aux principes de la religion chrétienne et même à lire et à écrire* ». On en créa bientôt une deuxième ; finalement il y en eut une dans chaque quartier, de telle sorte que l'archevêque de Lyon pouvait dire, le 1<sup>er</sup> février 1679 : « *Il y a présentement dans la ville de Lyon dix écoles où l'on enseigne GRATUITEMENT aux PAUVRES tant le Catéchisme qu'à lire, écrire et prier Dieu.* En 1689, à la mort de Démia, Lyon comptait seize écoles gratuites.

Les ressources dont ces écoles disposaient étaient constituées d'abord par le don annuel de deux cents livres du Magistrat, puis par quelques dons particuliers, par les largesses considérables de Charles Démia, et surtout par une rente annuelle de douze cents livres dix sols constituée par l'Archevêque le 8 janvier 1685.

Le 2 décembre 1672, une ordonnance archiepiscopale nommait Charles Démia aux fonctions de « *directeur pour l'intendance et direction générale des écoles* ». Ne pouvant suffire à tout, Démia fut autorisé à se choisir des collaborateurs parmi les notabilités lyonnaises, ecclésiastiques et séculières. C'est ainsi que fut constitué le « BUREAU DES ÉCOLES » de Lyon, organisme qui fut approuvé par l'archevêque le 1<sup>er</sup> février 1679, à la demande de Démia, et reconnu par le roi qui lui conféra la personnalité civile par ses lettres patentes de mai 1680.

Démia était persuadé que le « *saint emploi* » de l'école « *exige bien plus nécessairement un noviciat et apprentissage que les autres*

arts ». Quelque soin que l'on prenne pour ouvrir ces écoles si nécessaires à la société, dit-il, « l'on n'y réussira jamais bien, à moins que l'on ait de bons maîtres pour les diriger ; et l'on n'en aura jamais de bons, à moins qu'ils n'aient été formés et stylés dans cette fonction. »

Voilà pourquoi Démia fonda, en 1672, le « PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-CHARLES », approuvé par les dites lettres patentes de mai 1680. Il y entretenait et élevait des maîtres d'école et de pauvres ecclésiastiques destinés aux dits emplois. Tous ceux qui voulaient se livrer à l'enseignement étaient tenus de faire un stage dans ce « Séminaire », sorte d'école normale où, en plus de la formation morale et religieuse, ils étaient initiés aux bonnes méthodes pédagogiques.

Le contact permanent de Démia avec les écoles, les visites fréquentes qu'il y faisait, les réflexions qu'elles lui suggéraient, la lecture de « L'ÉCOLE PAROISSIALE » qui était son livre de chevet, dont il parle en onze endroits de son ouvrage, lui firent concevoir un ensemble de procédés pédagogiques qui lui semblaient de nature à former chez les enfants de bons chrétiens préparés à remplir consciencieusement la profession qu'ils choisiraient. Ces « RÉGLEMENS » qu'il avait d'abord rédigés pour les maîtres de ses écoles lui « ont été souvent demandés par beaucoup de Diocèses et de Villes du Roiaume, qui ont désiré d'en avoir des Copies pour s'en servir et en établir de semblables sur leur modèle... C'est pour cela qu'ayant beaucoup diféré de les mettre sous la Presse, on s'y est enfin résolu, après avoir remarqué leur utilité

PAR L'EXPÉRIENCE, et en considération des grans besoins qu'en ont toutes les écoles de ce Diocese, et même celles de plusieurs autres endroits du Roiaume. »

Voici les titres des différents chapitres de ces « RÉGLEMENS » :

« CHAPITRE PREMIER. — Du Bureau des Ecoles et de quelques pratiques qui le concernent (pages 1 à 10).

« CHAPITRE II. — Des Maîtres et des enfans des Ecoles des Pauvres en général (pages 11 à 18).

« CHAPITRE III. — Méthode d'enseigner la lecture du Latin, du François, de l'écriture, l'Aritmetique et l'Ortographie ; ensemble les Officiers et Meubles des Ecoles (pages 19 à 29).

« CHAPITRE IV. — Exercices ordinaires qui se font pendant l'Ecole (pages 30 à 36).

« CHAPITRE V. — Des exercices particuliers qui se font dans les Ecoles pendant l'année, avec les Moïens pour les faire subsister et pour y attirer les enfans (pages 37 à 48).

« CHAPITRE VI. — *Prières pour les Ecoles* (pages 49 à 56).

Une dernière partie contient « un Recueil des Actes plus importants pour toutes les Ecoles du Diocèse de Lyon, tant des Pauvres que de Riches » (pages 57 à 94).

Donnons quelques extraits les plus importants de ces « RÈGLEMENS ».

« DEVOIRS GÉNÉRAUX DES MAÎTRES.

« Les Maîtres doivent être pieux, gens d'oraison, fréquenter souvent les Sacremens, être modestes dans leur extérieur, sobres dans leur nourriture, prudens dans leur conduite, laborieux et ennemis de l'oisiveté, du jeu et de tous autres divertissemens mondains, fuians sur tout la fréquentation et familiarité des femmes et filles et de toutes les personnes qui ne passent pas pour vertueuses ; ils doivent de plus SAVOIR LA MÉTHODE D'ENSEIGNER A LIRE, ÉCRIRE, CHIFFRER, FAIRE LE CATECHISME, etc...

« Ils doivent... sur tout concevoir et toujours conserver un grand zèle pour le salut de leurs Ecoliers, avoir une charité égale pour tous, souffrir avec douceur et sans impatience leurs imperfections, éviter toute aversion et inclination particulière, ne leur disant jamais aucune injure, et ne leur parlant avec colere, chagrin, ni mepris, évitant même de les tutaier ; ils s'abstiendront particulièrement de toute caresse sensuelle, et se conformeront au surplus pour leur conduite au contenu du livre intitulé L'ÉCOLE PAROISSIALE, dans les choses qui ne sont pas contraires aux presens Réglemens.

« Les Maîtres demeureront et seront toujours tirez de la **Communauté de S. Charles**, et s'il n'y en avoit pas, **celui qui sera choisi y passera quelque tems**, pour être éprouvé et instruit de ses devoirs avant que d'en faire les fonctions...

« Il fera le Catéchisme suivant la Méthode prescrite dans le Livre de L'ÉCOLE PAROISSIALE...

« CORRECTION DES ENFANS (page 17).

« ...Pour la Correction des Enfans, le Maître observera en general ce qui est dit dans L'ÉCOLE PAROISSIALE, chapitre 7, paragraphe 6, etc... suffisant ici de marquer en particulier qu'il doit éviter autant qu'il se peut d'user de châtimens ; au contraire il doit tâcher de rendre les récompenses plus fréquentes que les peines, les paresseux étans plus incitez par le désir d'etre recompensez comme les diligens, que par la crainte des châtimens...

## « CHAPITRE TROISIÈME

« MÉTHODE D'ENSEIGNER LA LECTURE DU LATIN ET DU FRANÇOIS, L'ÉCRITURE, L'ARITHMÉTIQUE ET L'ORTOGRAPHE (page 19).

« I. — Division de l'École en Classes. — Afin d'enseigner avec une Méthode facile à lire aux Enfans, le Maître divisera son Ecole en des CLASSES différentes, par rapport à la capacité des Ecoliers, dont les uns sont aux LETTRES, les autres aux SILABES ou aux MOTS, ou aux PHRASES, etc... Ainsi il rangera :

« Dans la I. Ceux qui aprennent à connoître les LETTRES, que l'on peut montrer dans une grande TABLE, ou dans un petit ALPHABET.

« Dans la II. Ceux qui aprennent à Epeler, c'est-à-dire, à joindre des lettres pour en faire des SILABES.

« Dans la III. Ceux qui aprennent à joindre des Silabes pour en faire des MOTS.

« Dans la IV. Ceux qui lisent le LATIN par PHRASES, ou de ponctuation en ponctuation.

« Dans la V. Ceux qui commencent à lire le FRANÇOIS.

« Dans la VI. Les plus capables dans la Lecture.

« Dans la VII. Ceux qui lisent les MANUSCRITS.

« Dans la VIII. Ceux qui écrivent.

« II. — Division des Classes en Bandes.

« **Quand l'École est nombreuse**, on peut soudiviser chacune de ces CLASSES en diverses BANDES, savoir : **la première Classe** en quatre Bandes.

« La première Bande sera de ceux qui commencent à apprendre le **nouvel Alphabet** disposé par des Lettres simples, comme **c, e, o, g**, etc...

« La 2<sup>e</sup>, de ceux qui aprennent les Lettres qu'on apele Mélées, comme **a, b, c, d, e**, etc...

« La 3<sup>e</sup>, de ceux qui aprennent les Lettres abrégées, comme **â, ê, î, ô, û**.

« La 4<sup>e</sup>, de ceux qui lisent les Lettres doubles, comme **fi, ss, st, et**, etc...



« La **deuxième Classe** se soudivise en trois Bandes.

« La 1<sup>re</sup>, de ceux qui comptent chaque Lettre tout haut avant que d'épeler la silabe, comme **D, o, Do ; m, i, mi ; n, e, ne**, etc...

« La 2<sup>e</sup>, de ceux qui épèlent sans compter, comme **do, mi, ne**.

« La 3<sup>e</sup>, de ceux qui épèlent les silabes les plus difficiles de 3, 4, 5 et 6 lettres, comme **est, bant, brant, spinx**.

« La **troisième Classe** se soudivise en deux Bandes, savoir :

« La 1<sup>re</sup>, de ceux qui sont aux mots faciles de deux ou trois silabes en gros caractère.

« La 2<sup>e</sup>, de ceux qui lisent les mots difficiles de 4, 5, 6 et 7 silabes en petit caractère.

« La **quatrième Classe** se soudivise en deux Bandes, savoir :

« La 1<sup>re</sup> de ceux qui lisent le Latin simple, et facile, comme sont les Psaumes imprimés chez Olier à Lion.

« La 2<sup>e</sup>, le Latin moins facile, de menu caractère, avec des abrèviations, comme les Hymnes et Capitules, qui sont à la fin du Psautier.

« La **cinquième Classe** se soudivise en deux Bandes, savoir :

« La 1<sup>re</sup> de ceux qui lisent le François par mots.

« La 2<sup>e</sup> par phrases.

« La **sixième Classe** se soudivise en deux Bandes :

« La 1<sup>re</sup>, ceux qui lisent le François moins facile.

« La 2<sup>e</sup>, ceux qui lisent la CIVILITÉ imprimée en caractère de MANUSCRITS.

« La **septième Classe** se soudivise en deux Bandes :

« La 1<sup>re</sup>, ceux qui lisent par Remarques, des Ponctuations, accents, etc...

« La 2<sup>e</sup>, ceux qui lisent les Manuscrits.

« Dans la **huitième Classe**, qui est des ÉCRIVAINS, le Maître la peut diviser en cinq Bandes : La 1<sup>re</sup> sera de ceux qui commencent à former les Lettres. La 2<sup>e</sup>, de ceux qui sont aux silabes. La 3<sup>e</sup>, aux mots. La 4<sup>e</sup>, à la ligne. La 5<sup>e</sup> aux deux et trois lignes, et de ceux qui copient.

TABLE DES MATIÈRES

1	I — Formation des recteurs et rectrices d'école.....	Généralité
23	II — Obligations diverses des recteurs et rectrices d'école..	—
127	III — Ressources diverses des recteurs et rectrices d'école..	—
162	IV — Clauses de recteurs d'école.....	—
171	V — Livres de recteurs d'école.....	—
203	VI — Livres de recteurs d'école et l'autorité.....	—
231	VII — Livres de recteurs d'école et l'autorité civile.....	—
239	VIII — Livres de l'enseignement donné par les recteurs d'école.....	—
247	IX — Livres instructifs des recteurs d'école.....	—
267	X — Instruction des enfants normaux, l'autorité.....	—
289	XI — La liberté de l'enseignement en France-Congo avant 1792.....	—
317	XII — La liberté à l'école.....	—
339	XIII — Fonctionnement économique des recteurs d'école.....	—
348	XIV — Livres de recteurs d'école célèbres.....	—
372	.....	Épilogue

Dépôt légal N° 2061  
4<sup>me</sup> Trimestre 1953



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

